

MANUEL DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES ET RÈGLEMENTS

SKI QUÉBEC ALPIN 2021 | 2022

Mis à jour le 09 juin, 2021

Table des matières

STRUCTURE OPÉRATIONNELLE.....	4
DU SKI	4
1. Organigramme	5
2. Organisations nationales.....	6
3. Provinces membres de Canada alpin	7
4. Associations régionales de Ski Québec alpin	8
5. Clubs membres de Ski Québec alpin	9
6. Comités de travail	11
7. Règlements généraux de la corporation et politiques	11
ASSURANCES	12
1. Assurances	13
MEMBERSHIP	14
1. Membership	15
CIRCUITS DE COMPÉTITIONS	16
1. Calendrier 2021-2022 des compétitions.....	19
1.1. Super Série Sports Experts présentée par Audi	19
1.2. Championnat Junior provincial	20
1.3. Coupe Nor-Am.....	20
1.4. Catégories d'âges U12, U14 et U16	20
2. Circuits et règlements	22
2.1. Règles communes.....	22
2.2. Événements régionaux : U8 à U16.....	31
2.3. Règlement des festivals (U12 et moins)	34
2.4. Regroupement U12 (10-11 ans).....	36
2.5. Championnat provincial U14 (et autres compétitions provinciales U14).....	38
2.6. Championnat Can-Am U14.....	42



2.7.	Règlement de la qualification du SEMAC	47
2.8.	Classique Pierre Landry : U14 (12-13ans) / U16 (14-15 ans)	52
2.9.	Championnat provincial U16 : Critérium U16 présenté par Audi (Finale provinciale 14-15 ans)	55
2.10.	Règlements du championnat de l'Est U16.....	61
2.11.	Jeux du Canada : Sélection de la délégation québécoise	65
2.12.	Circuit Championnat Junior Provincial (CJP) - U18 et plus ..	68
2.13.	Concours FIS (FIS, NAC, NC Séniors, etc.): Catégories Senior / Junior	72
2.14.	Finales universitaires - U18 et plus.....	75
2.15.	Circuit des Maîtres.....	77
2.16.	Championnats canadiens : Catégories Senior / Junior	78
2.17.	Coupe continentale (Nor-Am) : Catégorie U18 et plus	79
2.18.	Règlement de Ski Cross	80
2.19.	Politique d'inscription de course hors Québec de SQA	86
2.20.	Université/Collège (U/C) : Inscriptions pour les athlètes FIS Canadien	87
2.21.	Politique sur « l'absence » aux courses FIS (applicable uniquement aux athlètes canadiens)	89
2.22.	Politiques d'homologation & d'approbation de piste	91
2.23.	Système de points alpins canadiens – 2020-2021	94
2.24.	Règlement sur les avis de course.....	98
Club de ski		99
	Date limite d'inscription	100
Journée et date.....		100
	Règlement sur l'inscription	101
3.	Annexe.....	102
3.1.	Quotas.....	102
3.2.	Kombi	102
3.3.	Lignes directrices de traçage pour les catégories U6, U8, U10, U12, U14 et U16.....	102
3.4.	Code d'éthique pour les courses hors de la province	102



3.5.	Protocole Code d'éthique pour les athlètes (Circuit CJP)...	102
3.6.	Protocole Code d'éthique pour les entraîneurs (Circuit CJP)	102
3.7.	Protocole Code d'éthique pour les athlètes U16.....	102
3.8.	Processus d'appel : sélection à une délégation provinciale	102
	FORMATION.....	103
1.	Formation.....	104
	ÉQUIPE DU QUÉBEC	105
1.	Le comité de sélection	106
2.	Rencontre de sélection	106
3.	Objectifs de la sélection	106
4.	Processus de sélection à l'Équipe du Québec de ski alpin	106
5.	Composition finale de l'Équipe du Québec	108
6.	Dates effectives.....	108
7.	Mode de révision.....	108
	Critères d'admissibilités pour les bourses ministérielles	109
1.	Objectifs	110
2.	Éligibilité.....	110
3.	Composition des statuts.....	110
4.	Dates effectives.....	111
5.	Classement des athlètes.....	111
6.	Critères pour les sports-études	112
7.	Critères pour un programme élite.....	112

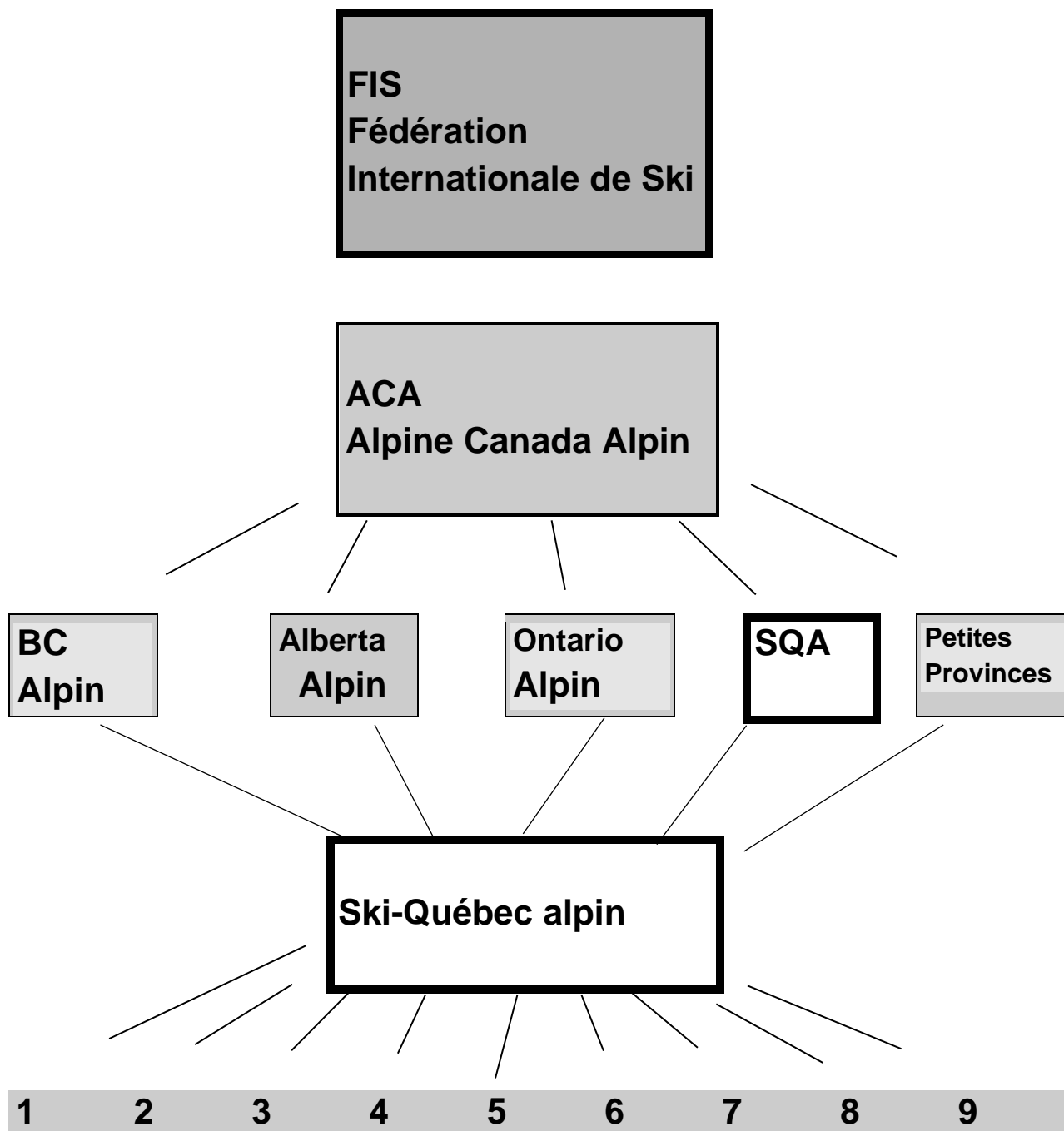


CHAPITRE 1

STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DU SKI



1. Organigramme



Les neuf régions du Québec:

Abitibi, Côte-Nord, Estrie, Est du Québec, Laurentienne, Mauricie, Outaouais, Saglac, Skibec.



2. Organisations nationales

Alpine Canada Alpin

tél : 403.777.3200

fax : 403.777.3213

web : www.alpinecanada.org

Association Canadienne des Entraîneurs

tél: 613.235.5000

fax: 613.235.9500

web: www.coach.ca

Sport Canada

web : www.canada.ca/fr/services/culture/sport.html

Institut national du Sport du Québec

web : www.insquebec.org

Conseil Canadien du ski

web : www.skicanada.org

Alliance des Moniteurs de ski du Canada

web : www.snowpro.com

Fédération des Entraîneurs de ski du Canada

web: www.canskicoach.org

Patrouille Canadienne de ski au Québec

web : www.skipatrol.ca/quebec



3. Provinces membres de Canada alpin

Alberta

web : www.albertaalpine.ca

Colombie-Britannique

web : www.bcalpine.com

Manitoba

web : www.skimanitoba.com

Nouveau-Brunswick

web : www.nbalpine.nb.ca

Terre-Neuve et Labrador

web : www.alpineskinl.ca

Nouvelle-Écosse

web : www.alpineskinovascotia.ca

Ontario

web : www.alpineontario.ca

Île du Prince-Édouard**Québec**

web : www.skiquebec.qc.ca

Saskatchewan

web: www.saskalpine.com

Yukon

web: www.alpineyukon.com



4. Associations régionales de Ski Québec alpin

Division Laurentienne de Ski – Laurentides (incluant l'Équipe EDLS)

Skibec Inc (incluant l'Équipe de compétition Skibec)

Zone de l'Estrie (incluant l'Équipe élite Zone de l'Estrie)

Zone Outaouais (incluant l'Équipe NCO)

Zone Est-du-Québec

Zone Abitibi

Zone Saglac

Zone Côte-Nord

Zone Mauricie



5. Clubs membres de Ski Québec alpin

Association de ski alpin mineur du Mont Kanasuta	Abitibi
Club de Compétition de ski alpin du Mont-Vidéo	Abitibi
Équipe de Compétition de Ski Alpin de Gallix	Côte Nord
Équipe de ski MTB (Mont Ti-Basse)	Côte Nord
Club alpin de Pin-Rouge	Est du Québec
Club Alpin de Saint-Mathieu	Est du Québec
Club Alpin de Val-d'Irène	Est du Québec
Club Alpin du Mont-Comi	Est du Québec
Club alpin Mont-Béchervaise	Est du Québec
Club alpin Mont-Castor	Est du Québec
Club de Ski du Mont Orford inc.	Etrie
Club de Ski de BROMONT Inc	Etrie
Club de ski Owl s Head	Etrie
Club des Sports de Sutton	Etrie
Club de compétition Belle Neige	Laurentides
Club de compétition du Mont-Olympia	Laurentides
Club de Compétition La Réserve	Laurentides
Club de compétition Val St-Côme	Laurentides
Club de ski du Mont-Tremblant	Laurentides
Club de Ski Garceau	Laurentides
Club de Ski Le Chantecler	Laurentides
Club de ski Mont Gabriel	Laurentides
Club de ski Mont-Blanc	Laurentides
Club de ski Mont-Habitant	Laurentides
Club de ski Val Mont-Bleu (1999) inc.	Laurentides
Club Élite Tremblant	Laurentides
Équipe Compétition Avalanche	Laurentides
Équipe Compétition Ski Morin-Heights	Laurentides
Équipe de compétition de St Sauveur	Laurentides
Équipe de compétition de Vallée du Parc Inc.	Mauricie
Équipe de ski Force G inc. (Mont Gleason)	Mauricie
Équipe de Ski La Tuque	Mauricie
Montcalm-Rawdon inc	Mauricie
Club de ski Mont Cascades Ski Club	Outaouais
Compétition Vorlage Racing	Outaouais
Équipe de course Edelweiss Racing Team	Outaouais
Équipe de ski Camp Fortune	Outaouais
Mont Ste Marie Ski Club	Outaouais
Club de compétition le Massif de Charlevoix	Québec



Club de ski du Mont Ste-Anne	Québec
Club de ski Le Relais	Québec
Club de ski Mont Grand Fonds	Québec
Club de ski Stoneham	Québec
Équipe de ski alpin du Mont Adstock	Québec
Équipe junior de ski Mont-Orignal	Québec
Massif du Sud	Québec
Vallée-Jonction	Québec
Club avalanche inc.	Saguenay-Lac-St-Jean
Club de compétition Mont Lac-Vert	Saguenay-Lac-St-Jean
Club de compétition Mont-Édouard	Saguenay-Lac-St-Jean
Club de compétition Le Valinouët	Saguenay-Lac-St-Jean
Club de ski du Mont Fortin	Saguenay-Lac-St-Jean
Club de ski du Mont-Chalco	Saguenay-Lac-St-Jean



6. Comités de travail

Afin d'accéder à la composition actuelle des différents comités de travail, veuillez-vous rendre sur le site web de Ski Québec alpin. Dans la rubrique « À propos » vous trouveriez toutes les informations nécessaires à propos des comités suivants :

- Comité Haute Performance
- Comité des officiels
- Représentants régionaux
- Sous-comité U14 et moins
- Sous-comité U16 et plus

7. Règlements généraux de la corporation et politiques

Afin d'accéder aux règlements généraux de Ski Québec alpin, veuillez-vous rendre sur le site web de Ski Québec alpin. Dans la rubrique « À propos – Gouvernance » vous trouveriez la dernière version qui a été adopté par le conseil d'administration de la Fédération.



CHAPITRE 2

ASSURANCES



1. Assurances

Dans le cadre de ses activités, Ski Québec alpin offre différentes options d'assurances. Afin d'accéder aux informations détaillées concernant les programmes d'assurances, veuillez-vous rendre sur le site web de Ski Québec alpin.

Dans la rubrique « Membres - Assurances » vous trouverez de l'information à propos des programmes suivants :

- Assurance responsabilité civile
- Assurance accident pour les athlètes, entraîneurs et officiels
- Assurances pour les directeurs et administrateurs (D&O)



CHAPITRE 3

MEMBERSHIP



1. Membership

Les membres de Ski Québec alpin sont tenus à renouveler leur membership chaque saison.

Les inscriptions des administrateurs, entraîneurs, officiels, athlètes et bénévoles doivent se faire moyennant le module de gestion des membres sur le site web de Ski Québec alpin.

Les clubs membres de SQA devront obligatoirement compléter les informations de cette base de données . La date limite de renouvellement des cartes des **participants compétiteurs** est le 1er décembre pour tout type de cartes. Après ces dates le club devra s'assurer que tous les participants aient une carte de compétiteurs active afin de participer à toute activité du club et afin de s'assurer que ladite activité soit couverte par les assurances de la fédération.

Pour plus d'informations concernant le membership et les différentes cartes (carte FIS, carte canadienne, carte provinciale, etc.) veuillez consulter l'onglet « Membres » sur le site web de Ski Québec alpin.



CHAPITRE 4

CIRCUITS DE COMPÉTITIONS



Programme de développement 2021-2022

Catégorie	Objectif	Clientèle	Calendrier	Règlements de participation	Rayonnement
U6 (4-5 ans) U8 (6-7 ans) U10 (8-9 ans) U12 (10-11 ans) U14 (12-13 ans) U16 14-15 ans)	Développement régional	Tous les athlètes de ce groupe d'âge membres d'un club	Régional	Sélection locale	Régional
Regroupement U12	Encourager le développement d'habiletés en ski de compétition	Tous les athlètes de ce groupe d'âge membres d'un club	U12 (10-11 ans) Provincial	Sélection régionale	Provincial
Championnat provincial U14 /Jeux du Québec	Mesurer les meilleurs athlètes U14 dans un concours provincial	Les meilleurs athlètes de chaque région (selon quotas régionaux)	U14 (12-13 ans) Provincial	Sélection régionale	Provincial
Can-Am U14	Mesurer les meilleurs athlètes Nord est-américains U14	Les meilleurs athlètes nord-est américains	U14 (12-13 ans) Provincial	Sélection provinciale	International
Championnat provincial U16	Mesurer les meilleurs athlètes U16 dans un concours provincial	Les meilleurs athlètes U16	U16 (14-15 ans) Provincial	Sélection Régionale	Provincial
Championnat de l'Est U16	Mesurer les meilleurs athlètes U16 de l'est du Canada	Les meilleurs athlètes de l'est du Canada	U16 (14-15 ans) Provincial	Sélection championnat provincial U16	National
Jeux du Canada / Nationaux U16	Mesurer les meilleurs athlètes U16 canadiens	Les meilleurs athlètes canadiens	National	Sélection Provinciale	National
Circuit Championnat junior provincial	Circuit qui s'adresse à la clientèle «compétition» désirant poursuivre le sport avec un engagement moins soutenu au Québec.	Étudiants-Athlètes âgé de 16 ans et + et membres d'un club	Provincial et FIS	Pour les Québec : Être détenteur d'une carte FIS possédant plus de 100 points FIS dans les deux (2) disciplines SL et GS	provincial



Catégorie	Objectif	Clientèle	Calendrier	Règlements de participation	Rayonnement
Circuit FIS québécois	Circuit qui s'adresse principalement à la clientèle «compétition» mais aussi aux athlètes engagés dans des programmes «haut niveau».	Athlètes âgés de 16 ans et + et détenteurs de cartes FIS	Provincial et FIS	Quotas établis selon les règlements FIS (RIS) et les règles d'inscription de SQA par point FIS par discipline	Provincial et International
Circuit FIS hors province	Circuit qui s'adresse principalement à la clientèle «compétition» mais aussi aux athlètes engagés dans des programmes «haut niveau».	Athlètes âgés de 16 ans et + et détenteurs de cartes FIS	FIS	Quotas établis selon les règlements FIS (RIS) et les règles d'inscription de SQA (athlètes protégés, Équipe National, du Québec et équipes élites régionales)	National et International
Championnats canadiens FIS 16 ans et +	Mesurer les meilleurs athlètes canadiens.	Les meilleurs athlètes 16 ans et +	Provincial et FIS	Sélection Provinciale	National et International
Nor-Am FIS 16 ans et +	Mesurer les meilleurs athlètes nord-américains	Meilleurs Athlètes nord-américains	FIS	Sélection nationale	Nord américain et International



1. Calendrier 2021-2022 des compétitions

(DATES ET EMPLACEMENTS PEUVENT CHANGER)

Les calendriers régionaux doivent respecter les calendriers provinciaux.

Les courses de niveau provincial et plus, qui ont lieu sur le territoire du Québec, sont disponibles sur le site web de SQA. <https://www.skiquebec.qc.ca/course-calendrier>

1.1. Super Série Sports Experts présentée par Audi

Janvier	11-12	Garceau	slalom géant	féminin
	13-14	Garceau	slalom géant	masculin
	11-12	Val st Come	slalom	masculin
	13-14	Val st Come	slalom	féminin
Février	16-17	Mont Ste Marie	slalom géant	féminin
	18-19	Mont Ste Marie	slalom géant	masculin
Mars	01-02	Bromont	slalom géant	féminin
	03-04	Bromont	slalom géant	masculin
	01-02	Orford	slalom	masculin
	03-04	Orford	slalom	féminin
Mars/Avril	29-30	Stoneham	slalom géant	féminin
	31-01	Stoneham	slalom géant	masculin
	29-30	Relais	slalom	masculin
	31-01	Relais	slalom	féminin
Avril	12-13	Tremblant	slalom géant	féminin
	14-15	Tremblant	slalom géant	masculin
	12-13	St Sauveur	slalom	masculin
	14-15	St Sauveur	slalom	feminin



1.2. Championnat Junior provincial

Janvier	11	Sutton	slalom	féminin
	11	Owls Head	slalom	masculin
Février	22	Mont Blanc	slalom géant	féminin
	22	Tremblant	slalom géant	masculin
Mars	08	Chantecler	slalom	féminin
	08	St Sauveur	slalom	masculin
	22-24	Relais/Stoneham	slalom	féminin/
			slalom géant	masculin
			PSL	

1.3. Coupe Nor-Am

Février	08-12	Mt Édouard	slalom	masculin
			Slalom géant	
			PGS	

1.4. Catégories d'âges U12, U14 et U16

1.4.1. Critérium U16 Audi

Mars	22-24	Mont Sutton	slalom	féminin/
	22-24	Owls Head	slalom géant	masculin
			PSI	

1.4.2. Regroupement U12

Remis à 2021-2022

1.4.3. Championnat de l'Est U16

Avril	05-07	Mont Sainte-Anne	slalom	féminin/
			slalom géant	masculin
			PSL	

1.4.4. Autres



Avril **Classique Pierre Landry**
Remis à 2021-2022



2. Circuits et règlements

Circuit provincial : définition et rayonnement

Les règlements FIS, ACA et SQA (sauf spécifications particulières) sont les règlements de course en vigueur pour les concours organisés sous la responsabilité de Ski Québec alpin (Championnats provinciaux, courses provinciales et courses régionales) sur l'ensemble de son territoire.

Les règlements de la Fédération internationale de ski touchent uniquement et exclusivement les événements sanctionnés par la F.I.S. (U14/U16, U18, U21 et SR). Les règlements de la F.I.S. peuvent cependant être utilisés afin de couvrir les éléments qui ne sont pas précisés par les règlements sportifs de la Fédération québécoise de ski alpin.

Les athlètes, entraîneurs, parents et bénévoles participant à un événement devront respecter les officiels, dirigeants et clients de la station visitée. Ils devront respecter les règlements de la station hôte ainsi que les règlements d'une course. Tout manquement à ces règles de conduite pourra être sanctionné par le jury d'une compétition.

2.1. Règles communes

NOTE: Assurez-vous de toujours consulter le site web SQA puisqu'il prévaut sur toute version papier que vous pourriez consulter.

2.1.1. Admissibilité

- 2.1.1.1. Tout athlète doit être un membre d'un club affilié et reconnu par SQA afin de participer aux événements et/ou épreuves sur le territoire.
- 2.1.1.2. Tout athlète doit posséder une carte de compétiteur le jour de l'épreuve.
- 2.1.1.3. Aucun surclassement n'est autorisé lors des compétitions de niveau provincial.
- 2.1.1.4. Le contrat (code d'éthique de SQA) doit être signé par tous les athlètes et entraîneurs qui participeront à des courses au Québec et à l'extérieur du Québec.
- 2.1.1.5. La participation aux courses, hors du Québec, des athlètes U16 et moins, doit être le résultat d'une sélection provinciale et/ou d'une sanction provinciale.



2.1.2. Avis de course et inscription

- 2.1.2.1. L'avis de course pour un événement provincial ou FIS doit être publié trente **(30) jours** avant la tenue de l'événement et envoyé à Ski Québec alpin à l'adresse suivante: sga@skiquebec.qc.ca. Toutes informations additionnelles (ex. hébergement) et/ou précisions doivent être inscrites et jointes au moment de la publication.
- 2.1.2.2. Les inscriptions devront être acheminées selon les délais prescrits dans l'avis de course et à l'adresse s'y trouvant.
- 2.1.2.3. Les inscriptions tardives ou par téléphone seront refusées.
- 2.1.2.4. Les formulaires d'inscription devront être faits selon les règlements prescrits dans l'avis de course.

2.1.3. Quotas

- 2.1.3.1. La répartition des quotas par circuit et par région sera effectuée proportionnellement au *membership* remis à jour de la saison précédente (voir tableau à l'annexe A).
- 2.1.3.2. Chaque région a la responsabilité de sélectionner ses athlètes selon ses critères.
- 2.1.3.3. Si une région n'utilise pas entièrement ses quotas, ceux-ci seront redistribués selon le membership de chacune des régions présentes. De ces quotas non distribués, dix pourcent (10%) seront attribués pour la région hôte. (**compétition provinciale**)
- 2.1.3.4. La priorité des quotas sera accordée aux membres de l'équipe du Québec et aux athlètes invités des équipes élités régionales. Par la suite les quotas seront accordés selon les points FIS dans la discipline concernée.

2.1.4. Frais d'inscription

- 2.1.4.1. Les frais d'inscription pour une course sont détaillés pour chacune des catégories de course. Référez-vous à la catégorie appropriée. Aucuns frais additionnels peuvent être ajoutés (ex. frais de carte de crédit). Tous frais additionnel tel que le dîner des athlètes ou des souvenirs à se procurer peuvent être ajoutés à part mais ne constituent pas une obligation pour un athlète de déboursier et/ou de participation.
- 2.1.4.2. Une taxe de 3\$ par athlète/par course de niveau provincial, national et international sera chargée et identifiée dans un poste budgétaire particulier et aura pour but de subvenir à tous les besoins futurs en



équipement de sécurité. Cette taxe s'applique également à la tenue des courses de type festival et regroupement. Les frais d'inscription que vous retrouverez dans les sections suivantes incluront toujours cette taxe de 3\$.

- 2.1.4.3. Les membres de l'Équipe du Québec et de l'Équipe nationale seront les seuls qui seront exemptés de tous les frais d'inscription et des taxes.
- 2.1.4.4. Dans le cadre d'annulation d'événements provinciaux et FIS, la politique de remboursement des frais d'inscription sera la suivante: aucuns frais ne seront remboursés aux athlètes inscrits et ce même dans un cas de force majeure; act of God. Cependant, dans le cas d'une annulation causée par un manque évident de la part des organisateurs, 70% des frais d'inscription seront remboursés. Cette décision demeurera à la discrétion de SQA après analyse de la situation et sera sans appel.

2.1.5. Traceurs

- 2.1.5.1. Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés (niveau 2 officiel et licence d'entraîneur à jour).
- 2.1.5.2. Pour les événements régionales, les traceurs seront désignés par leur région et/ou le comité organisateur lors de la rencontre plénière des entraîneurs pour la saison. Cependant pour les événements provinciaux (incluant les courses FIS au Québec) le responsable de Ski Québec alpin aura la responsabilité de les nommer et d'aviser le comité organisateur et le jury en temps opportun.
- 2.1.5.3. Le premier jour d'un événement, un entraîneur de la région hôte devra, dans la mesure du possible, être nommé pour tracer.
- 2.1.5.4. Les traceurs doivent respecter les règlements indiqués au tableau du **DÉVELOPPEMENT DE SKI QUÉBEC ALPIN** pour chaque catégorie (annexe D au chapitre 4).

2.1.6. Officiels

- 2.1.6.1. Les membres du jury doivent être certifiés par le programme national de certification des officiels d'Alpine Canada Alpin et être reconnus par Ski Québec alpin.
- 2.1.6.2. Pour tous les événements provinciaux, les membres du jury devront avoir une certification des officiels de niveaux 2 ou plus.



2.1.7. Réclamations (protêts)

- 2.1.7.1. Toute réclamation pour des courses provinciales ou plus doit être accompagnée d'un dépôt de cent dollars (\$100).
- 2.1.7.2. **Toute réclamation pour des courses régionales doit être accompagnée d'un dépôt selon le règlement de la région.**
- 2.1.7.3. Quinze minutes seront accordées après l'affichage officiel des disqualifications pour que toute réclamation (protêt) puisse être soumise au jury de compétition.

2.1.8. Dossards

- 2.1.8.1. Un frais sera imposé à la **région / équipe** pour tout compétiteur qui ne remettra pas son dossard dès la fin de l'événement sans autre délai et sans appel.

2.1.9. Responsabilité des comités organisateurs d'événements provinciaux **et nationaux**

- 2.1.9.1. Au début de la saison au cours de laquelle l'événement sera tenu, le comité recevra une copie du cahier des charges de la part de SQA; il doit s'assurer d'en appliquer les règles et procédures lors de la tenue dudit événement.
- 2.1.9.2. Le comité organisateur doit envoyer l'avis de course, vérifier sa conformité et les informations s'y trouvant et s'assurer de sa publication dans les délais prescrits. L'avis doit être acheminé à SQA pour publication sur le site web de SQA.
- 2.1.9.3. Il doit superviser la préparation de l'événement et valider les inscriptions avec SQA.
- 2.1.9.4. Il doit veiller au bon déroulement de l'épreuve et au respect des règlements en collaboration avec le jury de compétition.
- 2.1.9.5. Après chaque épreuve, le comité organisateur veille aux différents classements individuels et par équipe, ainsi qu'à la production des classements généraux, et ce, en étroite collaboration avec SQA selon les règlements prescrits.
- 2.1.9.6. Il doit faire parvenir les résultats et photos au coordonnateur des communications de SQA au maximum 24 heures après la tenue de la compétition.



- 2.1.9.7. Il doit s'assurer de la sécurité et porter une attention particulière dans les épreuves de vitesse.
- 2.1.9.8. Le comité doit tenir la remise de médailles à l'extérieur ou dans un endroit autorisé aux mineurs dans les 30 minutes après le passage du dernier athlète, ou à la fin du démantèlement du site de la compétition.
- 2.1.9.9. Il doit fournir 2 billets de remontées aux entraîneurs pour les 5 premiers athlètes. Par la suite, le ratio sera de 1 billet à tous les groupes de 5 athlètes additionnels.
- 1 à 5 = 2
6 à 10 = +1
11 à 15 = +1
16 à 20 = +1
etc...

2.1.10. Responsabilité des chefs d'équipes et entraîneurs

- 2.1.10.1. Par éthique sportive, les athlètes et les entraîneurs doivent être présents à la remise des prix même en l'absence de membres de leur équipe sur le podium.
- 2.1.10.2. Les chefs d'équipe, entraîneurs, membres du jury et traceurs, doivent accomplir les obligations inhérentes à leurs fonctions.
- 2.1.10.3. Les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes fassent preuve d'un comportement conforme au code d'éthique de SQA (voir code d'éthique ch. 6).
- 2.1.10.4. Le chef d'équipe et/ou les entraîneurs doivent être présents à l'endroit et à l'heure convenus pour la rencontre officielle et avoir en main la liste des athlètes qu'ils représentent. L'entraîneur a la responsabilité de l'inscription des athlètes, des omissions, des erreurs ainsi que des athlètes qu'il représente sur la liste de départ.

2.1.11. Publicité

- 2.1.11.1. Seuls les commanditaires retenus par Ski Québec alpin auront le privilège d'exploiter l'événement.
- 2.1.11.2. Suite à une entente constatée par écrit avec SQA, le comité organisateur d'une épreuve pourra s'associer avec un autre commanditaire si celui-ci n'œuvre pas dans le même champ d'activités que le commanditaire du circuit.



- 2.1.11.3. Pour les catégories U14 et moins, les athlètes ne doivent pas présenter leurs équipements (ex. skis, bâtons) sur le podium.

2.1.12. **Matériel technique**

- 2.1.12.1. Veuillez consulter l'annexe J pour les précisions relativement à l'équipement requis pour la saison en cours.
- 2.1.12.2. Le port d'un protecteur de dos est recommandé pour tous les athlètes.
- 2.1.12.3. Le port d'un casque protecteur approprié à la discipline est obligatoire lors des épreuves. Le casque à oreille molle pourra être utilisé seulement en slalom. D'aucune façon le casque pourra être modifié.
- 2.1.12.4. Pour les catégories U14 et plus, le port du casque avec le logo FIS est obligatoire lors des épreuves de descente, super géant, slalom géant.
- 2.1.12.5. Le port de la barre de protection en slalom et la protection buccale dans toutes les disciplines est recommandé.
- 2.1.12.6. Tous les bâtons de ski devront être équipés de rondelles (paniers) faisant le tour complet du bâton.
- 2.1.12.7. Les mêmes règlements s'appliquent aux ouvreurs de pistes.
- 2.1.12.8. Tout équipement doit être utilisé de façon appropriée, sécuritaire, et en conformité avec les règlements applicables.
- 2.1.12.9. Les skis "Twin-tip" ne sont pas permis dans aucune épreuve.
- 2.1.12.10. Pour l'entraînement et la compétition de SG de niveau provincial, les skis avec un minimum de 23m de rayon devront être utilisés pour les catégories U14 et U16.

2.1.13. **Prévention et gestion des commotions cérébrales**

- 2.1.13.1. Retirer immédiatement de l'entraînement et compétition toute personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale.
- 2.1.13.2. Interdire le retour à l'entraînement et compétition la même journée, même si les symptômes ont disparu.
- 2.1.13.3. Ne pas laisser seule une personne qu'on croit avoir subi une commotion cérébrale.
- 2.1.13.4. Informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.



<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/comotions-cerebrales/protocole-de-gestion/>

2.1.14. Points de circuit

- 2.1.14.1. Les points de circuits seront distribués selon la grille de 500 points.
- 2.1.14.2. Tous les athlètes marquent des points : base 500 points pour le vainqueur. Aucun point à partir de la 59^e pour tous les athlètes qui terminent l'épreuve. Pas de points en cas d'abandon ou de disqualification.
- 2.1.14.3. Si plusieurs concurrents sont classés au même rang, ils recevront chacun les points et les prix correspondant à ce rang. Les concurrents suivant les ex æquo recevront les points correspondant à leur rang dans le classement final. (Ex. : ex æquo pour la première place ; 1^{ère} = 500 points, 1^{re} = 500 points, 3^e = 300 points). La position d'un compétiteur correspond au nombre de compétiteurs ayant obtenu un meilleur résultat que lui plus 1.
- 2.1.14.4. Grille de 500 points :



Position	Points
1	500
2	400
3	300
4	250
5	225
6	200
7	180
8	160
9	145
10	130
11	120
12	110
13	100
14	90
15	80
16	75
17	70
18	65
19	60
20	55

Position	Points
21	51
22	47
23	44
24	41
25	38
26	36
27	34
28	32
29	31
30	30
31	29
32	28
33	27
34	26
35	25
36	24
37	23
38	22
39	21
40	20

Position	Points
41	19
42	18
43	17
44	16
45	15
46	14
47	13
48	12
49	11
50	10
51	9
52	8
53	7
54	6
55	5
56	4
57	3
58	2
59	1
60 +	0

2.1.15. Sanctions

- 2.1.15.1. Se référer au code d'éthique tel qu'il apparaît sur le site internet de Ski Québec alpin (pour les athlètes). <http://www.skiquebec.gc.ca>
- 2.1.15.2. Se référer à la section des sanctions des règles FIS, dernière édition.
- 2.1.15.3. Afin de bien appliquer une sanction d'un athlète, voici quelques éléments à considérer : la catégorie et l'âge, la sévérité du geste, l'expérience, la récidive, etc.
- 2.1.15.4. À titre d'exemple, de conséquences de sanctions pour un athlète, on retrouve, mais sans s'y limiter : avertissement verbal, corvée de démentèlement, rétrogradation dans l'ordre de départ, pénalité monétaire, suspension pour la prochaine épreuve, etc.
 - Toutes les sanctions doivent être inscrites dans le rapport du jury.
 - Avant d'imposer une sanction, la personne (soit athlète, entraîneur, parent, bénévole, spectateur, etc.) doit être informée qu'une telle sanction pèse contre elle et des règles applicables, et doit avoir la possibilité de s'expliquer, par écrit si possible. Les faits devront avoir été préalablement rassemblés et les témoins entendus avant d'appliquer ladite sanction.



- Les décisions de sanction prononcées peuvent se faire verbalement ou par écrit et doivent contenir les faits incriminants, les témoins entendus, la réglementation applicable et la sanction prononcée. Toute sanction doit faire partie du rapport du jury à la fin de la journée. Une décision se fait en huis clos et elle relève d'une décision entre membres du jury seulement.
- En cas d'absence de recours de la part de la personne sanctionnée dans les délais prévus par le jury, la sanction est exécutoire. Les détails doivent être documenté sur le formulaire décision du Jury avec ou sans protêt doit être envoyé par écrit à SQA et/ou à la FIS pour des course de niveau internationale. Doit être fait par écrit à la personne sanctionnée et les documents pertinents transmis à SQA (sqa@skiquebec.qc.ca) et/ou à la FIS.

2.1.15.5. Un comité de discipline AD HOC composé d'au moins trois (3) membres de SQA pourra être formé en tout temps pour évaluer, enquêter et sanctionner toute personne ayant eu un comportement dérogatoire tel que décrit aux paragraphes ci-dessus.

2.1.16. **Frais du délégué technique**

2.1.16.1. Pour des courses **regionales** et provinciales, Le DT a droit à des frais de voyage de \$0,35 du kilomètre ainsi qu'à la prise en charge de son hébergement et de sa nourriture pendant l'accomplissement de sa mission. Ces frais sont assumés par le comité organisateur. Pour des courses FIS, veuillez consulter le site FIS.

2.1.17. **Épreuves d'habiletés et épreuves parallèles**

2.1.17.1. Voir les documents à l'annexe C.

2.1.18. **Soumission pour tenue d'événement**

2.1.18.1. Tout ajout d'événement à caractère provincial doit préalablement être approuvé par SQA. (Horaire, discipline, site, classement, tirage, etc.)

2.1.19. **Sécurité dans les épreuves de vitesse**

2.1.19.1. Dans le cadre des épreuves de vitesse, les deux côtés de la piste devront être protégés avec des systèmes de sécurité appropriés. La piste doit également être fermée au public. De plus, SQA



recommande que les entraîneurs qui encadrent les athlètes pendant les épreuves de vitesse aient complété leur module de vitesse.

2.2. Événements régionaux : U8 à U16

2.2.1. Préambule

- 2.2.1.1. Les circuits régionaux pour les athlètes âgés de quinze ans (15) ans et moins sont sanctionnés par les associations régionales.
- 2.2.1.2. Ce regroupement de catégories permet d'initier les athlètes des différentes régions québécoises au ski de compétition tout en les familiarisant avec l'environnement du ski.
- 2.2.1.3. On doit garder à l'esprit que le ski, pour ces athlètes, est un jeu et qu'ils doivent bénéficier de la pratique de ce sport.
- 2.2.1.4. Les éléments de référence ci-dessous sont un cadre. Chaque région peut avoir ses propres règlements pour les concours régionaux.

2.2.2. Objectifs

- 2.2.2.1. Initier le plus grand nombre d'athlètes au ski de compétition dans un cadre de qualité leur permettant de progresser tout en ayant du plaisir. Ces circuits visent aussi à diffuser la philosophie de développement du MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT de Ski Québec alpin via le programme Étoiles des neiges.

2.2.3. Clientèle ciblée

2.2.3.1. U6

Avoir au moins quatre (4) ou cinq (5) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

2.2.3.2. U8

Avoir au moins six (6) ans ou sept (7) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

2.2.3.3. U10

Avoir huit (8) ou neuf (9) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

2.2.3.4. U12

Avoir dix (10) ou onze (11) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.



2.2.3.5. **U14**

Avoir douze (12) ou treize (13) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

2.2.3.6. **U16**

Avoir quatorze (14) ou quinze (15) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

2.2.4. **Épreuves**

2.2.4.1. Ces circuits doivent respecter la philosophie du programme « MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DES ATHLÈTES DE SKI ALPIN » de ski Québec alpin. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre plan pluriannuel à <http://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/modele-de-developpement-de-lathlete-de-lathlete/>

2.2.5. **Quotas**

2.2.5.1. Les quotas sont déterminés par les régions respectives.

2.2.6. **Classement**

2.2.6.1. Des points individuels de même que des points d'équipe seront attribués aux athlètes pour chacune des épreuves.

2.2.6.2. Les points individuels seront attribués par catégorie d'âge selon le tableau d'attribution des points de circuits (grille de points 500) dans les règles communes.

2.2.6.3. Le classement par région sera déterminé par le classement des 3 meilleurs filles et garçons.

2.2.6.4. La SEMAC (Saglac, Est-du Québec, Mauricie, Abitibi et Côte-Nord) seront considérés comme une région pour le classement par région.

2.2.7. **Tirage au sort**

2.2.7.1. Il y aura tirage au sort pour chaque catégorie d'âge respective et l'ordre du tirage gouvernera l'ordre de départ des concurrents. **Tel que mentionné dans l'avis de course.**



2.2.7.2. L'ordre chronologique des départs sera le suivant : les " 6-7 ans " suivis des "8-9 ans" qui feront tous deux manches (2) courses l'une à la suite de l'autre, puis viendront les "10-11 ans" et "12-13 ans".

2.2.7.3. La série des filles précédera celle des garçons.

2.2.8. Matériel technique

2.2.8.1. Règles communes suivant les normes et recommandations d'ACA et SQA.

2.2.8.2. Le port de la combinaison de vitesse est interdit pour les catégories U8, U10 et U12. Seul l'habit de neige d'hiver complet est admis.

2.2.8.3. Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27 mm de diamètre maximum.

2.2.8.4. Pour la catégorie U14, les minis et les longs piquets peuvent être utilisés en SL.

2.2.9. Disqualification ou abandon

2.2.9.1. Pour des courses régionales, chaque athlète pourra participer aux deux (2) manches d'une épreuve, même s'il est disqualifié à la première manche. Pour les courses provinciales et plus élevées, les règles FIS sont applicables.



2.3. Règlement des festivals (U12 et moins)

2.3.1. Préambule

2.3.1.1. Ces rencontres permettent le développement des habiletés fondamentales du ski alpin, dans un cadre stimulant le dépassement individuel. Elles favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les athlètes, les entraîneurs que les parents. Elles doivent favoriser la participation d'un plus grand nombre d'athlètes possible.

2.3.2. Objectifs

2.3.2.1. Permettre au plus grand nombre d'athlètes de participer à ces rencontres.

2.3.2.2. Développer les habiletés de base en accord avec la philosophie du MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE SKI QUÉBEC ALPIN.

2.3.3. Épreuves

2.3.3.1. La rencontre doit comprendre un (1) slalom géant ou un (1) slalom et un (1) slalom parallèle.

2.3.3.2. Tout projet de festival doit préalablement être déposé et accepté par SQA afin d'être inscrit au calendrier de course.

2.3.4. Admissibilité

2.3.4.1. Tout athlète de niveau U6, U8, U10 et U12 membre d'un club SQA.

2.3.5. Quotas

2.3.5.1. Les quotas seront affichés par région. Les quotas non-utilisés seront ouverts à tous à la date indiquée dans l'avis de course.

2.3.6. Tirage au sort

2.3.6.1. Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Le lieu du tirage sera déterminé par le club hôte.



2.3.7. Classement

- 2.3.7.1. La compilation des résultats doit se faire individuellement et par équipe.
- 2.3.7.2. Les résultats individuels et par équipe **région** doivent être affichés et disponibles à la fin de chaque journée aux athlètes et entraîneurs.

2.3.8. Matériel technique

- 2.3.8.1. Le port de la combinaison de vitesse est interdit pour les catégories Introduction. Seul l'habit de neige d'hiver complet est admis.
- 2.3.8.2. Veuillez consulter l'annexe J pour les spécifications de l'équipement pour la saison en cours.

2.3.9. Frais d'inscription

- 2.3.9.1. Les frais d'inscription seront : 43\$ (40\$+3\$ de taxes de sécurité) par course incluant la taxe de sécurité et le billet de remontées.



2.4. Regroupement U12 (10-11 ans)

2.4.1. Préambule

- 2.4.1.1. Ces deux rencontres simultanées permettent le développement des habiletés fondamentales du ski alpin, dans un cadre stimulant le dépassement individuel. Elles favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les athlètes, les entraîneurs et les parents.

2.4.2. Objectifs

- 2.4.2.1. Permettre au plus grand nombre d'athlètes de participer à cette rencontre.
- 2.4.2.2. Encourager et évaluer les habiletés de base en accord avec la philosophie du MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE SKI QUÉBEC ALPIN.
Pour plus d'information veuillez consulter notre plan pluriannuel à; <http://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/modele-de-developpement-de-lathlete/> et l'outil de développement Étoile des Neiges.
- 2.4.2.3. Formation des parents et des entraîneurs.

2.4.3. Activités et épreuves

- une (1) descente de GS en am et un test habileté en pm
- une (1) évaluation motrice en am
- une (1) descente de SL en am et un test habileté en pm

L'ordre des disciplines peut être modifié.

2.4.4. Admissibilité

- 2.4.4.1. Tout athlète sélectionné de niveau U12 doit être membre d'un club SQA.

2.4.5. Quotas

- 2.4.5.1. Voir les quotas de participation dans le tableau à l'annexe A. (Limité à 150 participants).

- 2.4.5.2. Quota de base : Quatre (4) athlètes pour les petites-régions et de deux (2) athlètes pour les autres régions.

2.4.6. Tirage au sort

- 2.4.6.1. Le tirage au sort doit avoir lieu la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu à l'endroit désigné par le club hôte, tel qu'indiqué sur l'avis de course.
- 2.4.6.2. L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par genre. À partir de ce tirage, quatre (4) blocs seront formés :
- Course 1 = ABCD
 - Course 2 = DCBA

2.4.7. Matériel technique

- 2.4.7.1. Le port de la combinaison de vitesse est interdit pour les catégories Introduction (U12 et moins). Seul l'habit de neige d'hiver complet est admis.
- 2.4.7.2. Exceptionnellement, les équipements de protection spécifiques au slalom pourront être utilisés pour l'évènement.
- 2.4.7.3. L'équipement utilisé doit répondre aux normes de SQA.
- 2.4.7.4. Veuillez consulter l'annexe J pour les spécifications de l'équipement pour la saison en cours.
- 2.4.7.5. En slalom, nous utiliserons les piquets (25mm ou 27mm jr).

2.4.8. Classements et trophées

- 2.4.8.1. Classement par épreuve et par genre : la remise des prix comprendra la présentation de certificats pour les évaluations motrice.
- 2.4.8.2. Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé par région, en additionnant les **3** meilleurs résultats cumulés des filles et garçons des évaluation motrice.
- 2.4.8.3. Les prix, les souvenirs et les trophées seront fournis par SQA pour le regroupement provincial.



2.4.9. Frais d'inscriptions

2.4.9.1. Les frais d'inscription seront : 43\$ (40\$+3\$ de taxes de sécurité) par jour d'activité incluant la taxe de sécurité et le billet de remontées.

2.4.10. Règlement particuliers

2.4.10.1 L'utilisation d'additif et/ou de table fartage au départ/sommet lors du regroupement U12 est défendu.

2.5. Championnat provincial U14 (et autres compétitions provinciales U14)

2.5.1. Préambule

Le Championnat provincial U14 offre aux athlètes québécois la possibilité de s'initier au monde du ski de compétition à l'échelle provinciale. Ce rassemblement favorise le développement l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs dans un cadre de saine compétition.

2.5.2. Objectifs

2.5.2.1. Exposer les athlètes de la catégorie U14 à des compétitions regroupant des athlètes de mêmes catégories, mais de régions différentes. Développer un esprit compétitif qui incitera les responsables régionaux à mettre en place des programmes de développement aptes à assurer une base technique solide à ces athlètes.

2.5.3. Épreuves

2.5.3.1.

- une (1) journée d'entraînement de SG et évaluation motrice
- une (1) course de SG
- une (1) course de GS en am et une (1) course de GS en pm
- une (1) course de SL en am et une (1) course de SL en pm

L'ordre des disciplines peut être modifié.

2.5.3.2. Les championnats provinciaux U14 doivent se tenir sur 4 jours.



- 2.5.3.3. Pour le dénivelé et le nombre de portes, consultez les directives de la catégorie U14 dans le tableau des règles de traçage SQA.
- 2.5.3.4. Les « longs piquets » (27 mm) seront utilisés pour toutes les épreuves.
- 2.5.3.5. Toutes les épreuves de SL et de GS seront tracées en piquet unique.

2.5.4. Admissibilité

- 2.5.4.1. Tout athlète âgé de 12 et 13 ans au 31 décembre de la saison où le championnat est disputé et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre de SQA et posséder une carte provinciale.
- 2.5.4.2. Toutes les régions devront avoir au minimum un entraîneur introduction certifié avancé, développement certifié ou performance formé.

2.5.5. Quotas

- 2.5.5.1. Voir les quotas de participation dans le tableau à l'annexe A. (Limité à 150 participants).
- 2.5.5.2. Quota de base : Quatre (4) athlètes pour les petites-régions et de deux (2) athlètes pour les autres régions.

2.5.6. Tirage au sort

- 2.5.6.1. Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve lors de la réunion des entraîneurs. L'appel des athlètes est obligatoire avant le tirage au sort.
- 2.5.6.2. Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.
- 2.5.6.3. L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par genre. À partir de ce tirage, 5 blocs seront formés :
 - Course 1 = ABCDE
 - Course 2 = CDEAB
 - Course 3 = EABCD
 - Course 4 = BCDEA
 - Course 5 = DEABC
- 2.5.6.4. Un seul représentant par région aura droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.



2.5.7. Matériel technique

- 2.5.7.1. L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.
- 2.5.7.2. Veuillez consulter l'annexe J pour les spécifications de l'équipement pour la saison en cours.
- 2.5.7.3. Pour l'entraînement et la compétition de SG, les skis de SG jr et les skis avec un minimum de 23m de rayon devront être utilisés. Sujet à NPS ou DSQ advenant un départ non conforme.

2.5.8. Classement et trophées

- 2.5.8.1. Classement par épreuve et par genre : la remise des prix comprendra la présentation de trois (3) médailles par genre; de plus, les athlètes classés de la quatrième (4^e) à la dixième (10^e) position seront identifiés et se verront remettre un souvenir.
- 2.5.8.2. Classement général individuel : un trophée sera remis au meilleur et à la meilleure du classement général calculé sur 5 résultats :
 - Les deux (2) résultats des slaloms géants (une manche, une course)
 - Les deux (2) résultats des slaloms (une manche, une course)
 - Le résultat d'une (1) course de super géant.

Les athlètes terminant de la deuxième à la dixième (2^e à 10^e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et recevront un « souvenir ».

- 2.5.8.3. Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les trois (3) meilleurs résultats cumulés des garçons et les trois (3) meilleurs résultats cumulés des filles. (Voir 8.2)
- 2.5.8.4. Les médailles et les trophées seront fournis par SQA.
- 2.5.8.5. Utilisation des points de circuit (grille de points 500) pour les calculs.
- 2.5.8.6. Pour les catégories U14 et moins, les athlètes ne doivent pas présenter leurs équipements (ex. skis, bâtons) sur le podium.

2.5.9. Règlements particuliers

- 2.5.9.1. Tout entraînement sur la piste de course dans les 24 heures qui précèdent l'événement devra être offert à l'ensemble des participants. Les détails seront préciser à l'avis de course. Des frais (billet de



remontée, réservation de terrain) pourront être en sus. Le comité organisateur veillera à la logistique mais la responsabilité et la collaboration devra se faire entre entraîneurs.

- 2.5.9.2. Les entraîneurs doivent détenir au minimum une certification niveau introduction certifié avancé ou développement formé de la ACA-ESC et niveau II officiel.
- 2.5.9.3. Les règlements de traçage sont ceux de U14 de SQA. Consultez l'annexe D.
- 2.5.9.4. L'utilisation d'additif et/ou de table fartage au départ/sommet lors du championnat provincial U14 est défendu.
- 2.5.9.1. L'air de départ est réserver aux athlètes, entraîneurs et bénévoles de courses.

2.5.10. Frais d'inscription

- 2.5.10.1. Les frais d'inscription pour les championnats provinciaux ne devront pas excéder 172 \$ par athlète et par championnat, incluant les billets de remontée et toutes les taxes, sous réserve des dispositions contenues au point 2.5.10.3 ci-dessous.

(Ex : \$160 + (4 jours de course à \$3) = \$172).

- 2.5.10.2. Pour toute autre compétition provinciale de niveau U14, les frais d'inscription seront : 43\$ (40\$+3\$ de taxes de sécurité) par jour incluant le billet de remontées.
- 2.5.10.3. Le comité organisateur pourra charger des frais supplémentaires pour la journée d'entraînement de SG, sans toutefois excéder les frais d'une (1) journée de course.

2.5.11. Sélection Whistler Cup et Championnat Can-Am

- 2.5.11.1. La meilleure fille et le meilleur garçon au classement individuel cumulatif général des provinciaux seront sélectionnés pour la Whistler Cup. En cas de refus d'un athlète, il n'y aura pas de substitution. L'organisation de la participation de ces athlètes sera la responsabilité du club et/ou de l'athlète.
- 2.5.11.2. Quinze (15) filles et garçons par genre au total qui auront obtenu les meilleurs résultats au classement général cumulatif des provinciaux U14 du volet « Championnat SQA » seront admissibles (selon les quotas) pour la Can-Am U14. Le tout limité par les quotas établis par US, AOA et SQA (14 athlètes par genre). En cas d'égalité, le total de chaque épreuve calculé sera utilisé. Notez qu'il s'agit de quatorze (14) plus un (1) considérant l'article 2.5.11.3 ci-dessous.



- 2.5.11.3. Parmi les quinze (15), si aucun athlète du SEMAC ne s'est classé parmi les 14 premiers par genre, un athlète (par genre) membre de celles-ci pourra y participer dans la mesure où il s'est classé entre la 15^e et la 30^e position. Sinon le/la 15^e du classement général participera à la Can-Am U14.
- 2.5.11.4. La confirmation des athlètes participants à la Can-Am U14 sera effectuée par la personne responsable du développement régional chez SQA. Les athlètes devront confirmer au plus tard 48 heures après l'annonce à cette même personne chez SQA.
- 2.5.11.5. Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation, le prochain athlète sur la liste sera considéré.
- 2.5.11.6. SQA désignera un entraîneur qui assurera l'encadrement des athlètes non accompagnés.
- 2.5.11.7. Tous les athlètes devront loger avec la délégation.

2.6. Championnat Can-Am U14

2.6.1. Préambule

- 2.6.1.1. Le championnat Can-Am procure aux athlètes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs athlètes de l'est de l'Amérique du Nord

2.6.2. Objectifs

- 2.6.2.1. Les courses Can-Am ont pour but de mesurer nos athlètes aux meilleurs éléments de l'est de l'Amérique du Nord.

2.6.3. Épreuves

2.6.3.1.

- une (1) journée d'entraînement de SG et évaluation motrice
- une (1) course de SG
- une (1) descente de GS en am et une (1) descente de GS en pm
- une (1) descente de SL en am et une (1) descente de SL en pm
(le résultat est cumulé 2 manches = 1 course)

L'ordre des disciplines peut être modifié.



- 2.6.3.2. Les dénivelés et les règles de traçages respecteront les règlements Can-Am U14. Voir tableau 2.7.8.7.
- 2.6.3.3. La durée des championnats sera de 4 jours.
- 2.6.3.4. Toutes les épreuves de SL et GS seront tracées en utilisant les piquets uniques.
- 2.6.3.5. Les « longs piquets » (27 mm) seront utilisés pour toutes les épreuves.

2.6.4. Admissibilité

- 2.6.4.1. Tous les athlètes âgés de 12 et 13 ans au 31 décembre de la saison et qui se seront qualifiés aux championnats provinciaux.
- 2.6.4.2. Seuls les entraîneurs nommés par Ski Québec alpin et sélectionnés par leur région pourront accompagner la délégation provinciale. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement certifié ou performance formé de la ACA-ESC et niveau II officiel. Les entraîneurs devront aussi être membres de l'USSA et avoir signé le code d'éthique.

2.6.5. Quotas

- 2.6.5.1. Les quotas seront les suivants. 60 US Est, 10 US RC (Rockies), 30 AOA, 10 Atlantique et 30 SQA. Total de 140 athlètes.
- 2.6.5.2. Les quotas non utilisés par une des délégations ne seront pas redistribués aux autres délégations.
- 2.6.5.3. Les groupes de départ (seeding) souhaité doit être envoyé préalable avec les inscriptions au comité organisateur selon les délais mentionné à l'avis de course.

2.6.6. Constitution d'une liste de tirage au sort pour les « Groupes de départ »

- 2.6.6.1. Ordre de départ pour la première manche

Afin d'assurer une représentativité de chacune des délégations dans les différents groupes (blocs) de départs, un tableau de groupes de départ pour le tirage sera constitué par discipline. Si le nombre le permet, on verra à ce que toutes les délégations soient présentes dans chacun des groupes.



Voici un exemple :

Délégations	Groupe de tirage de filles						Groupe de tirage de garçons					
	1er	2e	3e	4e	5e	Total	1er	2e	3e	4e	5e	Total
USSA Est	6	6	6	6	6	30	6	6	6	6	6	30
USSA RC	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5
Ontario	3	3	3	3	3	15	3	3	3	3	3	15
Atlantique	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5
Québec	3	3	3	3	3	15	3	3	3	3	3	15
	13	13	13	13	13	70	13	13	13	13	13	70

Procédure de tirage :

- 1) Le chef de délégation détermine quels sont les athlètes qui seront du 1^{er} groupe de tirage et subséquent. Il est basé sur les résultats par épreuve obtenus des championnats provinciaux U14. Les changements doivent être communiqués par écrit au comité de course, au plus tard, 2hr avant la rencontre des entraîneurs.
- 2) Pour la 1^{ère} manche, pour chacun des groupes (bloc) 1 à 5, un tirage est effectué pour déterminer l'ordre de départ dans ce groupe.
- 3) L'ordre de départ des cinq (5) groupes mis en continuité constitue la liste de départ.
- 4) Cette liste constitue l'ordre de départ de la première manche pour la discipline.

2.6.6.2. Ordre de départ de la deuxième manche.

L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places. Les athlètes classés parmi les 30 premiers à la première manche prendront le départ en position inversée. Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche. Les temps exæquo le dossard le plus élevé prend place avant l'autre. Les DQS et DNF, ne pourront prendre le départ de la 2^e manche

2.6.7. Classement individuel et cumulatif

2.6.7.1. Classement par épreuve

- 2.6.7.1.1. Des points de classement (grille de points 500) individuels seront attribués à tous les athlètes ayant terminé leur course (résultats des deux (2) manches).



Aucun athlète qui ne termine pas sa première manche sans faute, pourra prendre le départ pour la 2^{ème} manche.

2.6.7.1.2. Classement par épreuve et par genre : la remise des prix comprendra la présentation de trois (3) médailles par genre; de plus, les athlètes classés de la quatrième (4^e) à la cinquième (5^e) position seront identifiés et se verront remettre un souvenir.

2.6.7.2. Classement cumulatif du championnat

2.6.7.2.1. Les points du classement (grille de points 500) cumulatif du championnat seront distribués selon le cumulatif des trois courses.

2.6.7.2.2. Classement par épreuve et par genre : la remise des prix comprendra la présentation de trois (3) médailles par genre; de plus, les athlètes classés de la quatrième (4^e) à la cinquième (5^e) position seront identifiés et se verront remettre un souvenir.

2.6.7.2.3. Le nom du champion et de la championne sera gravé sur le trophée Taschereau. Les athlètes terminant en deuxième et troisième (2^e et 3^e) positions se verront remettre un souvenir pour le championnat.

2.6.7.2.4. Les médailles et la coupe des nations seront fournis par SQA.

2.6.7.2.5. La coupe des nations (CAN vs US) est calculée au cumulatif des 10 meilleurs résultats chez les filles et chez les garçons, par nation.

2.6.7.2.6. Les athlètes ne doivent pas présenter leurs équipements (ex. skis, bâtons) sur le podium.

2.6.8. Matériel technique

2.7.8.1 Consultez les règlements FIS et ACA.

2.7.8.2 Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27 mm de diamètre.

2.6.9. Frais d'inscription

2.7.8.3 Les frais d'inscription ne devront pas excéder 129 \$ par athlète pour l'ensemble du championnat Can-Am incluant les billets de remontée et toutes les taxes, sous réserve des dispositions contenues au point 2.7.9.2 ci-dessous.

(Ex : \$120 + (3 jours de course à \$3) = \$129).

2.7.8.4 Le comité pourra charger des frais supplémentaires (43\$) pour la journée d'entraînement de SG, sans toutefois excéder les frais d'une (1) journée de course.



2.6.10. Traceurs

- 2.7.8.5 Seuls les entraîneurs qui sont à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement certifié ou performance formé de la ACA-ESC et niveau II officiel. Les entraîneurs devront aussi être membres de l'USSA et avoir signé le code d'éthique de SQA.
- 2.7.8.6 La nomination des traceurs se fait par SQA. Le chef de la délégation aura la responsabilité d'identifier les traceurs de sa délégation.
- 2.7.8.7 Les parcours suivront les spécifications des règles de traçage Can-Am U14.

Discipline	Dénivelé vertical	Distance entre les portes
SL	Max 140m Min 110m	4-6 m combinaisons verticales 8-10 m portes ouvertes, Max 3 porte vertical double, 1 chicane triple, max 2 traverses (max 13 m)
GS	200-250 m	15-25m, max 3 traverses, (35 mètres de piquet pivot à piquet pivot)
SG	225-350m	25-40m, traverse (min 15m) Un saut recommandé



2.7. Règlement de la qualification du SEMAC¹

2.7.1. Préambule

La qualification du SEMAC qui regroupe les catégories U14 et U16 offre aux athlètes la possibilité de se comparer à l'échelle provinciale et de se qualifier pour les provinciaux de leur catégorie. Ce regroupement favorise les échanges et développe l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs.

2.7.2. Objectifs

Exposer les athlètes de la catégorie U14 et U16 à des compétitions regroupant des jeunes de mêmes catégories, mais de régions différentes. Développer un esprit compétitif qui incitera les responsables régionaux à mettre en place des programmes de développement aptes à assurer une base technique solide à ces athlètes. Cette compétition donnera la chance à tous les athlètes du SEMAC de participer à un évènement provincial.

2.7.3. Épreuves

2.7.3.1. Qualification du SEMAC

- Une (1) course de SG
- Une (1) descente de GS en am et une (1) descente de GS en pm
- Une (1) descente de SL en am et une (1) descente de SL en pm
- Si la montagne ne répond pas au standard de SG, l'épreuve sera remplacée par un parallèle.

L'ordre des disciplines peut être modifié.

2.7.3.2. La qualification du SEMAC doit se tenir sur 3 jours.

2.7.3.3. Toutes les épreuves de SL et de GS seront tracées en piquet unique.

2.7.3.4. Si le comité organisateur tiens une course de super-G, un camp de vitesse optionnel sera offert à tous les participants avant la compétition.

2.7.3.5 L'ordre de départ selon les catégories d'âge :

1. Fille U14
2. garçon U14
3. Fille U16
4. Garçon U16

¹ SEMAC : remplace le terme « petites régions »; il s'agit d'un acronyme pour Saguenay-Lac-St-Jean, Est du Québec, Mauricie, Abitibi et Côte-Nord



2.7.3.6 S'il y a la possibilité d'avoir deux tracés dans le même bloc de course. Un tracer sera dédié pour la catégorie U14 (Homme et Femme) l'autre tracer sera dédié pour la catégorie U16 (Homme et Femme).

Nous utiliserons les lignes directrices de traçage pour les U14 et U16 selon la catégorie (voir l'annexe D. Sinon les deux catégories courront dans le même parcours et nous utiliserons les règlements de la catégorie U16 Tableau

2.7.4. Tableau de traçage

Discipline	Dénivelé vertical	Distance entre les portes
SL	Max 140m Min 110m	4-5 m combinaisons verticales 8-11 m portes ouvertes, Max 3 portes verticales doubles, 1 chicane triple, max 2 traverses (max 13 m)
GS	200-250 m	20-25m, max 3 traverses, (35 mètres de piquet pivot à piquet pivot)
SG	225-350m	25-40m, traverse (min 15m) Un saut recommandé

2.7.5. Admissibilité

- 2.7.5.1. Tout athlète âgé entre 12 à 15 ans au 31 décembre de la saison où le championnat est disputé et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre de SQA et posséder une carte provinciale.
- 2.7.5.2. Toutes les régions devront avoir au minimum un entraîneur de niveau introduction certifié et plus d'ACA-ESC.
- 2.7.5.3. Les années pendant lesquelles les Jeux du Québec seront tenus pour la catégorie U14, l'évènement ne sera pas une sélection pour les provinciaux. Les athlètes U14 devront être sélectionnés par leur région.

2.7.6. Quotas

- 2.7.6.1. Il y aura un maximum de 150 participants pour les deux catégories et les 2 genres.
- 2.7.6.2. Les participants devront faire partie d'un club des 5 régions du SEMAC (Saguenay-Lac-St-Jean, Est du Québec, Mauricie, Abitibi et Côte-Nord).
- 2.7.6.3. Le comité des présidents du SEMAC peut inviter des athlètes de l'extérieur des 5 régions du SEMAC si l'évènement ne dépasse pas 150 athlètes, mais les invités ne seront éligibles à la sélection pour les provinciaux.



- 2.7.6.4. Le comité organisateur va pouvoir inviter des athlètes U18 qui ont une carte canadienne, si ça ne dépasse pas 150 athlètes et ils devront appliquer les règlements de l'évènement.
- 2.7.6.5. Chaque région aura un quota de base 1 fille/1 garçon. Les régions devront gérer la sélection de ces quotas de base.

2.7.7. Tirage au sort

- 2.7.7.1. Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu à la réunion des entraîneurs.
- 2.7.7.2. Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.
- 2.7.7.3. L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe. À partir de ce triage, 5 blocs seront formés :
- Course 1 = ABCDE
 - Course 2 = CDEAB
 - Course 3 = EABCD
 - Course 4 = BCDEA
 - Course 5 = DEABC
- 2.7.7.4. Un seul représentant par région aura droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

2.7.8. Matériel technique

- 2.7.8.1. L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.
- 2.7.8.2. Les équipements de protection spécifiques au slalom pourront être utilisés. Les « longs piquets 27 mm » seront utilisés pour les épreuves de slalom.
- 2.7.8.3. Veuillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2018-2019 (voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet formation et la sous-section documents et références).
- 2.7.8.4. Pour l'entraînement et la compétition de SG, les skis de SG jr et les skis avec un minimum de 23m de rayon devront être utilisés.



2.7.9. Classements et trophées

2.7.9.1. Classement par épreuve et par genre : la remise des prix comprendra la présentation de trois (3) médailles par genre; de plus, les athlètes classés de la quatrième (4^e) à la dixième (10^e) position seront identifiés et se verront remettre un souvenir.

2.7.9.2. Le classement générale est calculé sur les 5 résultats : le classement général sera sous la supervision du comité de la SEMAC

Les deux (2) résultats des slaloms géants (une manche, une course)

Les deux (2) résultats des slaloms (une manche, une course)

Le résultat d'une (1) course de super géant ou parallèle.

Les athlètes terminant de la deuxième à la dixième (2^e à 10^e) position seront identifiés

2.7.9.3. Les médailles seront fournies par SQA.

2.7.9.4. Les points seront attribués selon la grille de points 500.

2.7.10. Règlements particuliers

2.7.10.1. Tout entraînement sur la piste de course dans les 24 heures qui précèdent l'événement devra être offert à l'ensemble des participants.

2.7.10.2. Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau introduction certifié avancé ou niveau développement formé de ACA-ESC et doivent avoir leur niveau II officiels.

2.7.10.3. Les règlements du traçage seront ceux du tableau à l'annexe D.

2.7.10.4. L'utilisation d'additif et/ou de table fartage au départ/sommet lors du championnat de la SEMAC U14 et U16 est défendu.

2.7.11. Frais d'inscription

2.7.11.1. Les frais d'inscription ne doivent pas excéder \$129 incluant le billet de remontée et la taxe de 3\$ par jour pour l'ensemble du championnat provincial

(Ex : \$120 + (3 jours de course à \$3) = \$129).

2.7.11.2. Pour toute autre compétition provinciale de niveau U14, les frais d'inscription seront : 43 \$ (40\$+3\$ de taxes de sécurité) par jour incluant la taxe de sécurité et le billet de remontées.



2.7.12. Sélection pour les provinciaux

- 2.7.12.1. Les filles et garçons qui auront obtenu le meilleur classement au cumulatif du volet « Championnat du SEMAC » seront admissibles pour les provinciaux de leur catégorie. Le tout limité par les quotas établis par SQA. En cas d'égalité, le total de chaque épreuve calculé sera utilisé.
- 2.7.12.2. Chaque région aura un 1 quota garçon et 1 quota fille par catégorie qui seront sélectionnés pour aller aux provinciaux.
- 2.7.12.3. Les confirmations des athlètes de leur participation aux provinciaux devront être acheminées au plus tard 48 heures après la publication des résultats.
- 2.7.12.4. Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation, le prochain athlète sur la liste pourrait être considéré.
- 2.7.12.5. SQA désignera le groupe d'entraîneur qui sera en charge de la délégation des athlètes du SEMAC qui seront qualifiés pour les provinciaux à un maximum de deux jours après la fin de l'évènement.
- 2.7.12.6. Une bourse sera attribuée à la délégation par le comité d'organisation. Cette bourse sera déterminée par le comité du SEMAC selon les revenus de l'évènement.



2.8. Classique Pierre Landry : U14 (12-13ans) / U16 (14-15 ans)

2.8.1. Préambule

2.8.1.1. La Classique Pierre Landry qui regroupe les catégories U14 et U16 offre aux athlètes la possibilité de se comparer à l'échelle provinciale à la fin de la saison. Ce regroupement favorise les échanges et développe l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs.

2.8.2. Objectifs

2.8.2.1. Rassemblement provincial dans un esprit festif pour les athlètes de la catégorie U14 et U16.

2.8.3. Épreuves

2.8.3.1.

- Jour 1 : deux (2) descentes de slalom géant (2 manches = 1 course)
- Jour 2 : deux (2) descentes de slalom (2 manches = 1 course)
- Jour 3 : un (1) parallèle (voir règlement parallèle à l'annexe C)

2.8.3.2. La Classique de Pierre Landry U14 et U16 doit se tenir sur 3 jours.

2.8.3.3. Les dénivelés et nombres de portes doivent répondre aux normes de SQA.

2.8.4. Admissibilité

2.8.4.1. Tout athlète âgé entre 12 et 15 ans au 31 décembre de la saison où le championnat est disputé, sélectionné par son organisme régional. Les U14 doivent être membre de SQA et détenir une carte provinciale (U14) et une carte canadienne (U16).

2.8.5. Quotas

2.8.5.1. Il y aura un maximum de 150 participants pour les deux (2) catégories et les deux (2) genres pour cet événement.



2.8.6. Tirage au sort

- 2.8.6.1. Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.
- 2.8.6.2. Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.
- 2.8.6.3. L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par genre.
- 2.8.6.4. Un seul représentant par région aura droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

2.8.7. Matériel technique

- 2.8.7.1. L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.
- 2.8.7.2. Veuillez consulter l'annexe D pour les spécifications de l'équipement pour la saison en cours.

2.8.8. Classements et trophées

- 2.8.8.1. Classement par épreuve et par genre : la remise des prix comprendra la présentation de trois (3) médailles par genre; de plus, les athlètes classés de la quatrième (4^e) à la dixième (10^e) position seront identifiés et se verront remettre un souvenir.
- 2.8.8.2. Classement général individuel : trois trophées seront remis aux meilleurs garçons et filles du classement général calculé sur toutes les épreuves en points selon la grille de points 500. Les athlètes terminant de la quatrième à la dixième (4^e à 10^e) position seront identifiées lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».
- 2.8.8.3. Pour les catégories U14 et moins, les athlètes ne doivent pas présenter leurs équipements (ex. skis, bâtons) sur le podium.

2.8.9. Règlements particuliers

- 2.8.9.1. Pour une compétition parallèle. (Voir annexe C)
- 2.8.9.2. Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum un niveau introduction certifié avancé ou niveau développement formé de ACA-CSC et niveau II officiel.



2.8.9.3. L'utilisation d'additif et/ou de table fartage au départ/sommet lors de La calssique Pierre Landry.

2.8.10. **Frais d'inscription**

2.8.10.1. Les frais d'inscription seront : 43\$ (40\$+3\$ de taxes de sécurité) par jour incluant la de taxe de sécurité et le billet de remontées.



2.9. Championnat provincial U16 : Critérium U16 présenté par Audi (Finale provinciale 14-15 ans)

Références des compétitions provinciales U16

2.9.1. Préambule

- 2.9.1.1 Les finales provinciales procurent aux athlètes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants de l'ensemble des régions.

2.9.2. Objectifs

- 2.9.2.1. Le critérium de la finale provinciale U16 permettra d'identifier les meilleurs athlètes 14-15 ans du Québec et de faire la sélection de la délégation québécoise pour le championnat canadien et championnat de l'Est 14-15 ans.

2.9.3. Épreuves

2.9.3.1.

- Une (1) journée d'entraînement de SG (F/M) sera prévue par le comité organisateur
- Une (1) course Super G (F/M)
- Une (1) descente GS (F/M) le matin et une (1) descente GS (F/M) en après-midi / 2 descentes de géant (F/M) = une course
- Une (1) descente GS (F/M) le matin et une (1) descente GS (F/M) en après-midi / 2 descentes de géant (F/M) = une course
- Une (1) descente SL (F/M) le matin et une (1) descente SL (F/M) en après-midi / 2 descentes de slalom (F/M) = une course
- Une (1) descente SL (F/M) le matin et une (1) descente SL (F/M) en après-midi / descentes de slalom (F/M) = une course

- 2.9.3.2 Les dénivelés et le traçage devront respecter les règlements du traçage de SQA.

- 2.9.3.2. La durée du championnat sera de 6 jours.

- 2.9.3.3. L'ordre des disciplines est donné qu'à titre indicatif.

- 2.9.3.4. Toutes les épreuves de SL et de GS seront tracées en utilisant les piquets uniques.

- 2.9.3.5. Les épreuves techniques seront tenues sur des pistes homologuées FIS.



- 2.9.3.6. L'utilisation d'additif et/ou de table fartage au départ/sommet lors du championnat provincial U16 est défendu.
- 2.9.3.7. L'air de départ est réserver aux athlètes, entraîneurs et bénévoles de courses.

2.9.4. Admissibilité

- 2.9.4.1. Tout athlète âgé de 14 et 15 ans au 31 décembre de la saison où le championnat est disputé, et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre de SQA et détenir une carte canadienne.
- 2.9.4.2. Toutes les régions devront avoir au minimum un entraîneur de développement certifié ou performance formé.

2.9.5. Quotas

- 2.9.5.1. La proportion des quotas est basée sur le nombre de athlètes inscrits dans la base de données de SQA de l'année précédente. Voir les quotas de participation dans le tableau à l'annexe A.
- 2.9.5.2. Quota de base : Deux (2) athlètes pour le SEMAC et de deux (2) athlètes pour les autres régions.

2.9.6. Constitution d'une liste de tirage au sort pour les « Groupes de départ »

- 2.9.6.1. Ordre de départ pour la première manche

Afin d'assurer une représentativité régionale dans les différents "groupes de départ", on verra à constituer une liste de tirage où chaque région aura, si le nombre le permet, des représentants dans tous les "groupes de tirage" et, au minimum, une place dans le premier et le deuxième "groupe de tirage".

Les entraîneurs régionaux ont la responsabilité de préparer, selon les critères qu'ils jugent importants (résultats aux sélections régionales, points canadiens, etc.), une liste de leurs athlètes qui permet de les assigner aux places réservées à la région dans chaque "groupe de tirage".



Liste de tirage au sort : Exemple d'une liste de départ pour tirage au sort :

REGIONS	GROUPES DE TIRAGE DE FILLES						GROUPES DE TIRAGE DE GARÇONS						
	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	T	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	T
Est du QC	1	1	1	1	0	4	1	1	1	1	1	1	6
Saglac	1	0	1	1	0	3	1	1	0	0	1	1	4
Skibec	2	3	3	2	2	12	2	2	4	3	1	2	14
Mauricie	1	1	1	0	0	3	1	1	0	0	0	1	3
Estrie	2	3	3	3	2	13	2	2	4	4	3	1	16
Laurentides	4	5	5	4	5	23	4	4	5	6	5	3	29
Outaouais	2	2	1	2	1	8	2	2	1	1	2	1	9
Abitibi	1	0	0	1	1	3	1	1	0	0	1	1	4
Côte-Nord	1	0	0	1	1	3	1	1	0	0	1	1	4
	15	15	15	15	12	72	15	15	15	15	15	12	87

Procédure de tirage par genre

- 1) Les entraîneurs régionaux auront déterminés et envoyés, selon la date limite inscrite sur l'avis de course, quels sont les athlètes qui seront au 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e groupe de tirage.
- 2) Un tirage par groupe (ad hoc) aura lieu pour déterminer un ordre de départ pour ce groupe.
- 3) On refait le même tirage pour les groupes 2, 3, 4 et 5.
- 4) L'ordre de départ des cinq (5) groupes mis en continuité constituera la liste de départ par genre pour la première manche.
- 5) Une (1) liste de départ par discipline par genre.
- 6) Les changements doivent être communiqués par écrit au comité de course, au plus tard, 1hr avant la rencontre des entraîneurs.

2.9.6.2. Ordre de départ de la deuxième manche.

L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places. Les athlètes classés parmi les 30 premiers à la première manche prendront le départ en position inversée. Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche. RIS applicable.

DSQ et DNF ne prendront pas part à la manche 2.



2.9.7. Classement individuel et cumulatif

2.9.7.1. Classement par épreuve

2.9.7.1.1. Des points individuels seront attribués à tous les athlètes ayant terminé leur course. Les points de circuits sont basés sur une grille de 500 points.

2.9.7.2. Classement par épreuve et par genre : la remise des prix comprendra la présentation de trois (3) médailles par genre; de plus, les athlètes classés de la quatrième (4^e) à la dixième (10^e) position seront identifiés et se verront remettre un souvenir.

2.9.7.3. Classement cumulatif du championnat

2.9.7.3.1. Les points de circuits seront distribués selon la grille de 500 points.

2.9.7.3.2. 500 points seront attribués au vainqueur. Aucun point à partir de la 60^e place. Pas de points en cas d'abandon ou de disqualification.

2.9.7.3.3. Pour déterminer le classement général, 5 résultats seront considérés : les deux résultats de GS, les deux résultats de SL et le résultat de SG.

2.9.7.3.4. Si plusieurs concurrents sont classés au même rang, ils recevront chacun les points et les prix correspondant à ce rang. Les concurrents ex æquo suivants recevront les points correspondant à leur rang dans le classement final. (Ex : ex æquo pour la première place ; 1^{ère} = 500 points, 1^{ère} = 500 points, 3^e = 300 points).

2.9.7.3.5. Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les trois (3) meilleurs résultats cumulés des garçons et les trois (3) meilleurs résultats cumulés des filles. Le classement par région doit être remis avant le classement individuel.

2.9.7.3.6. Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et cinquième (4^e et 5^e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un « souvenir ».

2.9.7.3.7. Un trophée sera remis au champion et à la championne du cumulatif. De plus, les athlètes terminant en deuxième et troisième (2^e et 3^e) positions seront identifiés lors de la remise des trophées et se verront remettre un souvenir.

2.9.7.3.8. Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour les championnats provinciaux.

2.9.8. Matériel technique

2.9.8.1. Consultez les règlements FIS et ACA.



- 2.9.8.2. Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27 mm de diamètre, peuvent être de 30 mm pour le SL des hommes.
- 2.9.8.3. Pour les épreuves de super géant, le rayon des skis devra être d'un minimum de 23m.

2.9.9. **Frais d'inscription**

- 2.9.9.1. Les frais d'inscription ne devront pas excéder 250 \$ par athlète pour l'ensemble des championnats provinciaux incluant les billets de remontée et toutes les taxes, sous réserve des dispositions contenues au point 9.2 ci-dessous.
(Ex : 235\$ + 5 jours à 3\$ = 250\$)
- 2.9.9.2. Le comité pourra charger des frais supplémentaires pour la journée d'entraînement de SG, sans toutefois excéder les frais d'une (1) journée de course (50\$).

2.9.10. **Traceurs**

- 2.9.10.1. Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau introduction certifié avancé ou niveau développement formé de la ACA-ESC, niveau II officiel et la licence des entraîneurs à jour.
- 2.9.10.2. Les règlements du traçage seront ceux de la Can-Am U16.

2.9.11. **Sélection au championnat Canadien U16**

- 2.9.11.1. Les filles et garçons qui auront obtenu le meilleur classement au cumulatif du volet « Championnat SQA » seront admissibles pour le championnat canadien U16. Le tout limité par les quotas établis par ACA, (14 athlètes par genre). En cas d'égalité, le total des points de courses de chaque épreuve sera utilisé.

2.9.12. **Sélection à la Whistler Cup U16**

- 2.9.12.1. Seul les filles et les garçons qualifiés au championnat canadien U16 sur équipe Canada prendront part à la Whistler Cup selon les quotas établis par ACA.



2.9.12.2. Il n'y aura pas d'équipe Québec à la Whistler Cup.

2.9.13. **Sélection à une course U16 européenne**

2.9.13.1. Les trois meilleurs filles et garçons au classement général des championnats canadiens U16 qui n'auront pas été sélectionnés sur équipe Canada pour la Whistler Cup, seront sélectionnés pour la course U16 européenne.

2.9.13.2. Les athlètes sélectionnés sur l'équipe Canada pour la Whistler Cup ne pourront prendre part à la course U16 européenne.

2.9.14. **Sélection au championnat de l'Est**

2.9.14.1. Les 29 meilleurs filles et garçons qui n'auront pas participé au championnat canadien U16 des championnats provinciaux, seront admissibles au championnat de l'Est, dans le respect des quotas établis par USSA, AOA et SQA (29 athlètes par genre). En cas d'égalité, le total de chaque épreuve calculé sera utilisé.

2.9.14.2. Les filles et garçons sélectionnés pour la Whistler Cup ou la course U16 européenne ne pourront prendre part au championnat de l'Est U16.

2.9.14.3. Si aucun athlète du SEMAC ne s'est classé parmi les 29 premiers par genre, un athlète (par genre) membre de celles-ci pourra y participer dans la mesure où il s'est classé entre la 30^e et la 40^e position. Sinon le/la 30^e du classement général participera au championnat de l'Est U16.

2.9.14.4. Les confirmations des athlètes de leur participation au championnat de l'Est U16 devront être acheminées au plus tard 48 heures après la publication des résultats.

2.9.14.5. Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation, le prochain athlète sur la liste doit être considéré.

2.9.14.6. Tous les athlètes devront loger avec la délégation.



2.10. Règlements du championnat de l'Est U16

2.10.1. Préambule

2.10.1.1.1. Le championnat de l'Est U16 procurent aux athlètes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants de l'est de l'Amérique du Nord

2.10.2. Objectifs

2.10.2.1. Le championnat de l'Est U16 ont pour but de mesurer nos athlètes aux meilleurs éléments de l'est de l'Amérique du Nord .

2.10.3. Épreuves

2.10.3.1.

- Une (1) journée d'entraînement de SG (F/M) sera prévue par le comité organisateur
- Une (1) course Super G (F/M)
- Une (1) descente GS (F/M) le matin et une (1) descente GS (F/M) en après-midi /
2 descentes de géant (F/M) = une course
- Une (1) descente SL (F/M) le matin et une (1) descente SL (F/M) en après-midi /
2 descentes de slalom (F/M) = une course

2.10.3.2. Les dénivelés et les règles de traçages respecteront les règlements applicables à la Can-Am U16.

2.10.3.3. La durée du championnat sera de 4 jours.

2.10.3.4. L'ordre des disciplines n'est donné qu'à titre indicatif.

2.10.3.5. Toutes les épreuves de SL et GS seront tracées en utilisant les piquets uniques.

2.10.4. Admissibilité

2.10.4.1. Tous les athlètes âgés de 14 et 15 ans au 31 décembre de la saison où le championnat est disputé et qui se seront qualifiés aux championnats provinciaux.



2.10.5. Quotas

- 2.10.5.1. Les quotas seront les suivants. 15 pour US Est, 60 pour AOA, 20 pour l'Atlantique et 60 pour SQA.
- 2.10.5.2. Les quotas non utilisés par une des délégations ne seront pas redistribués aux autres délégations.

2.10.6. Constitution d'une liste de tirage au sort pour les « Groupes de départ »

- 2.10.6.1. Afin d'assurer une représentativité de chacune des délégations dans les différents groupes de départs, un tableau avec de groupe de tirage sera constitué. Si le nombre le permet, on verra à ce que toutes les délégations soient présentes dans chacun des groupes.

Tableau à titre d'exemple

Délégations	Groupe de tirage de filles						Groupe de tirage de garçons					
	1er	2e	3e	4e	5e	total	1er	2e	3e	4e	5e	Total
USSA	2	2	2	1	1	8	2	2	1	1	1	7
Ontario	6	6	6	6	6	30	6	6	6	6	6	30
Atlantique	2	2	2	2	2	10	2	2	2	2	2	10
Québec	6	6	6	6	6	30	6	6	6	6	6	30
	16	16	16	15	15	78	16	16	15	15	15	77

Procédure de tirage par genre

- 1) Les entraîneurs régionaux auront déterminés et envoyés, selon la date limite inscrite sur l'avis de course, quels sont les athlètes qui seront au 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e groupe de tirage.
- 2) Un tirage par groupe (ad hoc) aura lieu pour déterminer un ordre de départ pour ce groupe.
- 3) On refait le même tirage pour les groupes 2, 3, 4 et 5.
- 4) L'ordre de départ des cinq (5) groupes mis en continuité constituera la liste de départ par genre pour la première manche.
- 5) Une (1) liste de départ par discipline par genre.
- 6) Les changements doivent être communiquer par écrit au comité de course, au plus tard, 1hr avant la rencontre des entraîneurs.



2.10.6.2. Ordre de départ de la deuxième manche.

L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places. Les athlètes classés parmi les 30 premiers à la première manche prendront le départ en position inversée. Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche. RIS applicable.

DSQ et DNF ne prendront pas part à la manche 2.

2.10.7. Classement individuel

2.10.7.1. Classement par épreuve

2.10.7.1.1. Des points de classement (grille de points 500) individuels seront attribués à tous les athlètes ayant terminé leur course (résultats des deux (2) manches). Aucun athlète qui ne termine pas sa première manche sans faute, pourra prendre le départ pour la 2^{ème} manche.

2.10.7.1.2. Classement par épreuve et par genre : la remise des prix comprendra la présentation de trois (3) médailles par genre; de plus, les athlètes classés de la quatrième (4^e) à la cinquième (5^e) position seront identifiés et se verront remettre un souvenir.

2.10.7.2. Classement cumulatif du championnat

2.10.7.2.1. Les points du classement (grille de points 500) cumulatif du championnat seront distribués selon le cumulatif des trois courses.

2.10.7.2.2. Classement par épreuve et par genre : la remise des prix comprendra la présentation de trois (3) médailles par genre; de plus, les athlètes classés de la quatrième (4^e) à la cinquième (5^e) position seront identifiés et se verront remettre un souvenir.

2.10.7.2.3. Le nom du champion et de la championne sera gravé sur le trophée Taschereau. Les athlètes terminant en deuxième et troisième (2^e et 3^e) positions se verront remettre un souvenir pour le championnat.

2.10.7.2.4. Les médailles et la coupe des nations seront fournis par SQA pour la Can-Am.

2.10.7.2.5. La coupe des nations (CAN vs US) est calculée au cumulatif des 10 meilleurs résultats chez les filles et chez les garçons, par nation.

2.10.8. Matériel technique

2.10.8.1. Consultez les règlements FIS et ACA.

2.10.8.2. Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27 mm de diamètre, peuvent être de 30 mm pour le SL des hommes.



2.10.9. Frais d'inscription

2.10.9.1. Les frais d'inscription ne doivent pas excéder \$129 incluant le billet de remontée pour les journées de courses et la taxe de 3\$ par jour, sous réserve des dispositions contenues au point 2.11.9.2 ci-dessous (43\$ pour la journée d'entraînement).

(Ex : \$120 + (3 jours de course à \$3) = \$129).

2.10.9.2. Le comité pourra charger des frais supplémentaires pour la journée d'entraînement de SG, sans toutefois excéder les frais d'une (1) journée de course.

2.10.10. Traceurs

2.10.10.1. Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement formé de la ACA-ESC, niveau II officiel et la licence des entraîneurs à jour. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau développement certifié ou performance formé de la ACA-ESC et niveau II officiel.

2.10.10.2. Le chef de la délégation aura la responsabilité d'identifier les traceurs.

2.10.10.3. Les parcours suivront les spécifications des règles de traçage Can-Am U16.

Discipline	Dénivelé vertical	Distance entre les portes
SL	Max 140-160m	4-6m combinaison vertical 8-11m porte ouverte, max 3 verticale double, min 1 chicane max 3, Min 1 traverse max 3 (max 15m)
GS	Max 300m Min 200m	20-27m, Min 1 traverse max 3(35 mètres de porte pivot à porte pivot)
SG	Max 450m Min 300m	25-45m, traverse (Min 15m) 1 saut recommandé



*Pour les épreuves masculines, les piquets de 27 mm ou 30 mm peuvent être utilisés.

*La distance entre le piquet pivot et la traverse est déterminée par le traceur.

2.11. Jeux du Canada : Sélection de la délégation québécoise

2.11.1. Préambule

2.11.1.1. Une fois aux quatre (4) ans, les Jeux du Canada procurent aux athlètes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants des autres provinces et territoires .

2.11.1.2. Pour plusieurs, la participation aux Jeux du Canada est le couronnement de la saison et la possibilité d'être sélectionné pour la Whistler Cup et la course U16 européenne.

2.11.2. Objectifs

2.11.2.1. Le stage de sélection provincial U16 permettra d'identifier les meilleurs athlètes 14-15 ans du Québec et de faire la sélection de la délégation québécoise pour les Jeux du Canada.

2.11.3. Admissibilité

2.11.3.1. Tout athlète âgé de 14 et 15 ans au 31 décembre de la saison où les Jeux du Canada est disputé, et sélectionné suite au stage de sélection. L'athlète doit être membre de SQA et détenir une carte canadienne.

2.11.4. Processus de sélection

2.11.4.1. Les athlètes U16 sélectionnés par leur région.

2.11.4.2. La sélection comptera une journée de slalom, une journée de géant et une journée de SG. Une 4^e journée est prévue au calendrier au cas où la météo obligerait l'annulation d'une journée.

2.11.4.3. Jour de slalom : 4 manches seront chronométrées (les 2 meilleures descentes seront retenues).

Jour de géant : 4 manches seront chronométrées (les 2 meilleures descentes seront retenues).



Jour de SG : 2 manches seront chronométrées (la meilleure descente sera retenue).

- 2.11.4.4. Les athlètes seront classés à l'aide de la grille de points 500. Dans la situation d'une égalité, la somme des temps (5 manches) sera retenue afin de briser l'égalité.

2.11.5. L'ordre de départ

- 2.11.5.1. L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par genre. À partir de ce tirage, des blocs seront formés selon le nombre d'athlètes par genre.

À titre d'exemple :

Course 1 = ABCDE
Course 2 = CDEAB
Course 3 = EABCD
Course 4 = BCDEA
Course 5 = DEABC

2.11.6. Quotas

- 2.11.6.1. La proportion des quotas est basée sur le nombre de athlètes inscrits dans la base de données de SQA de l'année précédente. Voir les quotas de participation dans le tableau à l'annexe A.
- 2.11.6.2. Les quotas seront accordés jusqu'à un maximum de 80 participants.
- 2.11.6.3. Les quotas non utilisés par une région ne seront pas redistribués.

2.11.7. Sélections à la Whistler Cup U16.

- 2.11.7.1. Seuls les filles et les garçons qualifiés aux Jeux du Canada U16 sélectionné sur équipe Canada prendront part à la Whistler Cup.
- 2.11.7.2. Il n'y aura pas d'équipe Québec à la Whistler Cup.



2.11.8. **Sélection à la course U16 européenne**

- 2.11.8.1. Les trois meilleurs filles et garçons au classement général des Jeux du Canada U16 qui n'auront pas été sélectionnés sur équipe Canada pour la Whistler Cup, seront sélectionnés pour la course U16 européenne
- 2.11.8.2. Les athlètes sélectionnés sur l'équipe Canada pour la Whistler Cup ne pourront prendre part à la course U16 européenne.

2.11.9. **Sélection au championnat de l'Est U16**

- 2.11.9.1. Les meilleurs filles et garçons qui n'auront pas participé aux Jeux du Canada U16 au cumulatif du volet « Championnat SQA » des championnats provinciaux, seront admissibles au championnat de l'Est, dans le respect des quotas établis par USSA, AOA et SQA (29 athlètes par genre). En cas d'égalité, le total de chaque épreuve calculé sera utilisé.
- 2.11.9.2. Les filles et garçons sélectionnés pour les Jeux du Canada, la Whistler Cup ou la course U16 européenne ne pourront prendre part au championnat de l'Est U16.
- 2.11.9.3. Si aucun athlète du SEMAC ne s'est classé parmi les 29 premiers par genre, un athlète (par genre) membre de celles-ci pourra y participer dans la mesure où il s'est classé entre la 30^e et la 40^e position. Sinon le/la 30^e du classement général participera au championnat de l'Est U16.
- 2.11.9.4. Les confirmations des athlètes de leur participation au championnat de l'Est U16 devront être acheminées au plus tard 48 heures après la publication des résultats.
- 2.11.9.5. Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation, le prochain athlète sur la liste doit être considéré.
- 2.11.9.6. Tous les athlètes devront loger avec la délégation.

2.11.10. **Matériel technique**

- 2.11.10.1. Consultez les règlements FIS, ACA et SQA.



2.12. Circuit Championnat Junior Provincial (CJP) - U18 et plus

2.12.1. Préambule

- 2.12.1.1. Ce circuit offre aux athlètes de 16 ans et plus, la possibilité de faire des compétitions à un niveau provincial à **points canadiens**.
- 2.12.1.2. Pour participer à ce circuit, chaque athlète et entraîneur devra signer le code d'éthique et le remettre signé au coordonnateur SQA lors de la première course du circuit sans quoi sa participation à la course sera automatiquement refusée.

2.12.2. Objectifs

- 2.12.2.1. Ce circuit se veut une alternative aux circuits Super Séries pour les U18 et plus qui ne peuvent participer pour des raisons de disponibilité de place ou en raison du niveau de compétition.

Ce circuit permet également d'assurer un lien entre les circuits régionaux et universitaires leur permettant de continuer à pratiquer le ski dans un cadre de compétition où l'objectif principal est plus axé sur la participation.

Les critères d'admissibilité décrits ci-après assurent à ces athlètes une équité et un respect des objectifs fondamentaux de ce circuit, tel que mentionné plus haut.

2.12.3. Épreuves du calendrier régulier

- 2.12.3.1. La saison régulière permettra à chaque athlète de participer à quatre courses de slalom et quatre courses de slalom géant. ~~Chaque participant pourra participer à un stage de vitesse.~~ Une finale incluant une course de slalom et une course de slalom géant sera tenue pour les athlètes qualifiés.
- 2.12.3.2. Toutes les épreuves de SL et de GS seront tracées en utilisant les piquets uniques.

2.12.4. Admissibilité

- 2.12.4.1. Tous les athlètes demeurant sur le territoire de SQA, inscrits par leur association régionale et membres d'un club affilié à SQA sont admissibles à ce circuit.



- 2.12.4.2. Tous les athlètes devront posséder leur carte **Canadien** ou FIS et être membre d'un seul club.
- 2.12.4.3. Tout athlète âgé de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison concernée.
- 2.12.4.4. Un athlète ayant une carte FIS doit avoir plus de 100 points FIS dans les deux disciplines techniques (SL et GS). À la sortie de la liste FIS du 1^{er} novembre de l'année *en cours*, tous les athlètes qui auront plus de 100 points FIS dans les deux disciplines techniques (SL et GS) pourront participer à ce circuit. (Si toutefois, les points FIS baissent durant la saison en bas de 100 points FIS, ils pourront continuer à participer à ce circuit pour la saison).

Une copie de la première liste des points FIS de novembre sera conservée et publiée sur le site de Ski Québec alpin dans la section du circuit CJP.

- 2.12.4.5. Tout entraîneur qui désire participer à une course en tant qu'athlète doit posséder une carte **canadienne ou** FIS et être affilié à un club membre de SQA. Toutefois, l'entraîneur ne pourra être responsable d'un ou de plusieurs athlètes s'il participe à la même course et ne pourra pas participer aux réunions des entraîneurs.

2.12.5. Classement du Circuit CJP

- 2.12.5.1. Les résultats obtenus dans chaque course pour chaque athlète seront calculés en fonction de leur position.
- 2.12.5.2. Les résultats obtenus dans chaque discipline pour chaque athlète seront calculés en points **Canadien** FIS. De plus, le classement individuel sera exprimé en points selon la grille de points 500.
- 2.12.5.3. Les athlètes qui ne termineront pas une épreuve (DNF ou DSQ) n'auront pas de point pour cette épreuve.

2.12.5.4. Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les trois (3) meilleurs résultats cumulés des garçons et les trois (3) meilleurs résultats cumulés des filles

2.12.6. Remise des prix



- 2.12.6.1. Pour chaque compétition, il y aura une remise de médailles aux trois premiers athlètes de chaque genre ayant obtenus les meilleurs temps, toutes catégories confondues. De plus, le comité organisateur identifiera lors de cette remise les cinq meilleurs athlètes de chaque genre.
- 2.12.6.2. Finales provinciales : pour chaque épreuve, même scénario qu'en 2.13.6.1.
- 2.12.6.3. SQA sera responsable de fournir les trophées aux gagnants.

Classement général de la saison : remise d'un trophée aux trois meilleures places au classement général de la saison.
- 2.12.6.4. SQA fournira les médailles pour toutes les épreuves de la saison ainsi que les trophées pour le cumulatif.

2.12.7. Frais d'inscription

- 2.12.7.1. Les frais d'inscription pour les épreuves de SL et GS du calendrier régulier sont fixés à 50\$ (42\$ de frais de course + 3\$ de taxes et 5\$ pour le coordonnateur) par athlète et par jour de course.
- 2.12.7.2. Un billet de remontée sera offert gratuitement à chaque athlète pour les journées de course et d'entraînement obligatoire.
- 2.12.7.3. Tel qu'indiqué à l'article 2.1.9.9. des règles communes, un billet de remontée sera offert également aux entraîneurs par tranche de cinq (5) athlètes (1 à 9 = 2 ; 10 à 14 = 3 ; 15 à 19 = 4 ; etc.).
- 2.12.7.4. En cas de maladie ou de blessure, il est recommandé lorsqu'il y a eu paiement d'inscription sur deux jours de rembourser les frais de l'athlète n'ayant pu participer à l'épreuve.
- 2.12.7.5. Les inscriptions de course doivent être complétées 15 jours avant la course sur le site d'inscription en ligne de Ski Québec alpin.
- 2.12.7.6. Le paiement des inscriptions aura lieu avant la réunion des entraîneurs. L'endroit et l'heure de la réunion des entraîneurs se retrouvent sur l'avis de course.



2.12.8. Ordre de départ et tirage au sort

2.12.8.1. Le tirage au sort se fera suivant les règlements des points **canadien** FIS de la liste en vigueur. (~~Référence aux règlements FIS~~).

2.12.8.2. Ordre de départ de la deuxième manche :

- L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places.
- Les athlètes classés parmi les 30 premiers lors de la première manche prendront le départ en position inversée.
- Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche.

2.12.9. Règlements particuliers

2.12.9.1. SQA fera les recommandations d'usage aux comités de course pour identifier les arbitres et les traceurs.

2.12.9.2. Le comité organisateur doit assumer les frais du délégué technique selon les règles de la FIS.

2.12.9.3. Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum un niveau introduction certifié avancé ou niveau développement formé de ACA-CSC et officiel de niveau II.

2.12.9.4. En plus du chronomètre officiel, le comité organisateur se doit de fournir un système de chronométrage conforme aux exigences de la FIS.

2.12.9.5. L'usage de produit du tabac sous quelque forme que ce soit, de drogue quelle qu'elle soit ainsi que la consommation de boisson alcoolisée sous toutes ses formes sont interdits pendant toutes les périodes durant lesquelles les athlètes sont sous la responsabilité de la Fédération, et ce, qu'ils soient sous le contrôle ou non de leur entraîneur.

2.12.9.6. Les ouvreurs doivent être de catégorie U16 ou supérieure et signer une décharge de la FIS.



2.13. Concours FIS (FIS, NAC, NC Séniors, etc.): Catégories Senior / Junior

Ces concours sont sanctionnés par SQA/ A.C.A. / F.I.S.

Ces concours sont parrainés par SQA.

2.13.1. Préambule

2.13.1.1. Le Concours FIS est composé d'épreuves sanctionnées par la F.I.S. et il attire des compétiteurs de l'Est-du-Canada, des États-Unis et de l'Europe. Ce circuit, développé par Ski Québec alpin, favorise la tenue d'épreuves en régions périphériques.

2.13.2. Objectifs

2.13.2.1. Offrir aux athlètes de niveau compétition et haut niveau un cadre propice au développement de leur talent. Favoriser l'initiation et le développement de nos compétiteurs à des courses de calibre international.

2.13.3. Clientèle ciblée

2.13.3.1. Les athlètes de catégorie junior et senior ainsi que les compétiteurs n'étant plus encadrés, mais qui demeurent actifs et dont la participation aide à maintenir le calibre des concours. La participation de compétiteurs de l'extérieur est souhaitée afin de promouvoir le caractère international prévu.

2.13.3.2. Les membres de l'Équipe du Québec ont priorité sur tous les événements sanctionnés par la FIS.

2.13.3.3. La priorité sera accordée aux membres de l'équipe du Québec et aux athlètes des équipes régionales. Par la suite les quotas seront accordés selon les points FIS dans la discipline concernée.

2.13.3.4. Dans les concours FIS et FIS ENL tenu au Québec, les inscriptions québécoises seront priorisées en fonction des points FIS de la discipline concernée.



2.13.4. **Épreuves**

2.13.4.1. Le calendrier des épreuves est disponible sur le site web de Ski Québec alpin.

2.13.5. **Classement du circuit**

2.13.5.1. Les points seront accordés selon la place obtenue lors de l'épreuve.

2.13.5.2. Les points seront attribués selon la grille de points 500.

2.13.5.3. Les concurrents devront être présents lors de la remise des médailles après chaque épreuve sans quoi ils perdront les points gagnés individuellement lors de cette épreuve et ceux-ci ne pourront être considérés dans le calcul menant à l'attribution de la Coupe.

2.13.5.4. Lors de la présentation des résultats des épreuves, les athlètes ayant obtenu les 1^{ère}, 2^e et 3^e places, dans chaque catégorie recevront une médaille. De plus, aux finales, les athlètes ayant remporté les 1^{ère}, 2^e et 3^e places au classement général se verront décerner le trophée de leur catégorie.

2.13.6. **Frais d'inscription**

2.13.6.1. Les frais d'inscription maximum sont:

Événement technique à genre unique : 70\$

Événements mixtes :

- 1 slalom - 50 \$
- 1 slalom géant - 50 \$
- 1 super géant - 80\$
- 1 descente - 115 \$
- 1 super combiné - 85 \$

2.13.6.2. Les frais d'inscription comprennent le coût des billets de remontée mécanique pour la durée de la compétition et des jours d'entraînement obligatoires (DH), ainsi que toutes les taxes (3\$+5\$).



- 2.13.6.3. Les membres actuels de l'Équipe du Québec ne paient pas de frais d'inscription pour toute épreuve entrant en ligne de compte pour le Concours FIS.
- 2.13.6.4. Dans le cadre d'annulation d'événements, la politique de remboursement des frais d'inscription est la suivante : aucuns frais ne seront remboursés aux athlètes inscrits et ce même dans un cas de force majeure; cependant, dans le cas d'une annulation due au manque évident de la part des organisateurs, 70% des frais d'inscription seront remboursés. Cette décision demeurera à la discrétion de SQA après analyse de la situation et sera sans appel.
- 2.13.6.5. Le paiement des inscriptions aura lieu avant la réunion des entraîneurs. L'endroit et l'heure de la réunion des entraîneurs seront déterminés par le comité organisateur. Cette information se retrouve sur l'avis de course.

2.13.7. Trophées

- 2.13.7.1. La remise des médailles se déroulera selon le protocole suivant :
 - 2.13.7.1.1. Concours en saison : pour chaque compétition, remise d'une médaille par genre aux trois premiers des catégories U18 et au classement général.
 - 2.13.7.1.2. Finales provinciales – Concours FIS : pour chaque épreuve, veuillez vous référer à l'article 2.14.7.1.1. Classement U18 général de la saison : remise d'une médaille aux trois places d'honneur par genre.
 - 2.13.7.1.3. Courses collaboratives avec le RSEQ: Des médailles seront remises aux trois premiers et premières athlètes universitaires du RSEQ. Ces athlètes seront identifiés par les représentants du RSEQ et conformément aux règlements du RSEQ.

2.13.8. Règlements particuliers

- 2.13.8.1. Les juges de portes doivent être âgés d'au moins 16 ans et être à la disposition du jury après les compétitions, aux fins de consultation en cas de protêt.
- 2.13.8.2. Une province canadienne autre que le Québec qui organise une course en sol québécois doit remplir les conditions suivantes :
 - 1) Aucun autre événement FIS de mêmes genres ne doivent être tenu dans la province à cette date;



- 2) La coordination de l'événement doit se faire via les bureaux de Ski Québec alpin pour un événement organisé sept (7) jours avant ou sept (7) jours après un événement FIS organisé par Ski Québec alpin au Québec
- 3) L'événement doit être organisé par un club affilié Ski Québec alpin doit respecter les règlements de cette dernière. Une exception peut être faite pour Camp Fortune.

2.13.9. Quotas

- 2.13.9.1. Dans le cadre de la finale de la Super Série Sports Experts. Les quotas canadiens seront attribués aux participants selon le classement cumulatif du circuit.
- 2.13.9.2. Seuls les athlètes de l'équipe nationale, provinciale ou les athlètes invités spéciaux pourront participer sans n'avoir de points au classement.

2.14. Finales universitaires - U18 et plus

2.14.1. Préambule

- 2.14.1.1. Cet événement sert de finales du circuit universitaire du RSEQ.

2.14.2. Objectifs

- 2.14.2.1. Permettre aux athlètes encadrés par les équipes universitaires membres du RSEQ de déterminer les gagnants individuels de la saison ainsi que l'équipe universitaire gagnante.

2.14.3. Épreuves du calendrier régulier.

- 2.14.3.1. Les épreuves comptant pour le calendrier régulier utiliseront 6 journées de courses incluses à même le calendrier de la Super Série.

2.14.4. Admissibilité

- 2.14.4.1. Les athlètes membres d'équipes universitaires reconnues par le RSEQ ainsi que tous les athlètes étudiants au niveau cégep demeurant sur le territoire de SQA, inscrits par leur association régionale et membre soi d'un club affilié à SQA ou encadré par une équipe universitaire et inscrit par le RSEQ sont admissibles à cette finale.



2.14.4.2. Tous les athlètes devront posséder leur carte FIS et/ou carte canadienne.

2.14.4.3. Tout athlète âgé de 16 ans et plus au 31 décembre de la saison concernée.

2.14.5. Classement et ordre de départ

2.14.5.1. Le pointage du circuit universitaire sera en fonction des règlements du RSEQ et en fonction des résultats obtenus dans chaque course et sera calculé selon les positions de chaque athlète.

2.14.6. Remise des prix

2.14.6.1. Le RSEQ sera responsable de fournir les médailles et trophées aux gagnants de la saison

2.14.7. Frais d'inscription

2.14.7.1. Les frais d'inscription pour les épreuves de SL et de GS sont fixés à 50\$ par athlète et par jour de course.

2.14.7.2. Un billet de remontée sera offert gratuitement à chaque athlète pour les journées de course et d'entraînement obligatoire.

2.14.7.3. Tel qu'indiqué à l'article 2.1.9.9. des règles communes, un billet de remontée sera offert également aux entraîneurs par tranche de cinq (5) athlètes (1 à 9 = 2 ; 10 à 14 = 3 ; 15 à 19 = 4 ; etc.).

2.14.7.4. En cas de maladie ou de blessure, il est recommandé lorsqu'il y a eu paiement d'inscription sur deux jours de rembourser les frais de l'athlète n'ayant pu participer à l'épreuve.

2.14.7.5. Les inscriptions de course doivent être complétées 15 jours avant la course sur le site d'inscription en ligne de Ski Québec alpin.

2.14.7.6. Le paiement des inscriptions aura lieu avant la réunion des entraîneurs. L'endroit et l'heure de la réunion des entraîneurs se retrouvent sur l'avis de course.

2.14.8. Ordre de départ et tirage au sort



- 2.14.8.1. Le tirage au sort se fera suivant les règlements de la FIS pour les concours de catégorie FIS pour le slalom et le slalom géant mais utilisera la liste de points canadiens en vigueur. (Référence aux règlements FIS ainsi que la liste en vigueur de points canadiens).
- 2.14.8.2. Ordre de départ de la deuxième manche :
- L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières.
 - Les athlètes classés parmi les 30 premiers lors de la première manche prendront le départ en position inversée (p. ex. 30^e partira 1^{er}).
 - Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manch

2.15. Circuit des Maîtres

2.15.1. Déclaration de la mission

- 2.15.1.1. « Développer à travers le Canada des programmes de compétition récréatifs qui encouragent une participation dans un environnement sécuritaire et positif afin de nourrir la croissance personnelle et la camaraderie pour tous les athlètes adultes. »

2.15.2. Comité

- 2.15.2.1. ACA: Ashlie Avoledo, AAvoledo@alpinecanada.org

2.15.3. Personnes ressources au Québec

- 2.15.3.1. QC : Lewis Heilig, lewis.heilig@videotron.ca

2.15.4. Frais

- 2.15.4.1. Pour concourir à un événement sanctionné, le compétiteur doit être membre d'un club affilié à Alpine Canada Alpin et détenir une adhésion maître valide pour la saison actuelle.
- 2.15.4.2. Le niveau des frais de compétiteur de 163,00\$ s'applique aux compétiteurs qui désirent une carte nationale pour les raisons suivantes:



- courir pour les points canadiens
- concourir aux courses des maîtres régionales américaines ou nationales
- concourir aux épreuves des maîtres FIS partout au monde

2.15.5. Points

- 2.15.5.1. Les compétiteurs Maîtres détenteurs de cartes canadiennes sont tirés par points d'épreuves selon leurs points canadiens. Les autres seront tirés à la fin.

Les points canadiens ne sont pas valides pour les tirages aux épreuves américaines des Maîtres.

Les points FIS des Maîtres sont seulement utilisés lors d'épreuves des maîtres FIS.

2.15.6. Casque protecteur

- 2.15.6.1. Des casques protecteurs spécifiques au ski alpin sont obligatoires dans toutes les disciplines. Tous les types de casques de slalom (incluant les protecteurs faciaux) sont présentement acceptés aux courses des Maîtres). Il est hautement recommandé de porter un casque avec la surface du haut souple dont la coquille et le rembourrage couvrent la tête et les oreilles, ce casque doit avoir été certifié par un organisme reconnu.
- 2.15.6.2. Des casques homologués FIS sont obligatoires pour les courses de GS (géant) et de SG (super géant).

2.16. Championnats canadiens : Catégories Senior / Junior

Ces concours sont sanctionnés par SQA / A.C.A. / F.I.S.

2.16.1. Préambule

- 2.16.1.1. Ces championnats permettent à nos athlètes de clubs et régions de progresser en confrontant l'élite nord-américaine.

2.16.2. Objectifs

- 2.16.2.1. Exposer nos athlètes à des courses de haut calibre.



- 2.16.2.2. Profiter de la proximité des sites de compétitions américains et de l'Est canadien.
- 2.16.2.3. Augmenter la participation de nos athlètes aptes à y concourir.
- 2.16.2.4. Permettre à ceux-ci de côtoyer les membres de l'Équipe canadienne.
- 2.16.2.5. Favoriser les échanges entre les entraîneurs des différentes équipes.

2.16.3. Clientèle ciblée

- 2.16.3.1. La priorité sera accordée aux membres de l'Équipe du Québec et aux athlètes régionaux de pointe. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions seront confirmées après évaluation des points et du potentiel des athlètes.
- 2.16.3.2. Les athlètes U18 (16-17 ans) doivent se qualifier lors des championnats canadiens U18 pour les championnats canadiens Senior.

2.17. Coupe continentale (Nor-Am) : Catégorie U18 et plus

Ces concours sont sanctionnés par SQA / A.C.A. / F.I.S.

Ces concours sont parrainés par SQA.

2.17.1. Préambule

- 2.17.1.1. Ce circuit permet à nos athlètes de clubs et régions de progresser en confrontant l'élite nord-américaine.
- 2.17.1.2. Le calendrier de ces concours favorise la tenue des compétitions en début de saison dans l'Est et, considérant les exigences du circuit, planifie la tenue des épreuves de vitesse dans l'Ouest. Les finales rassemblent l'élite nord-américaine. La tradition veut que, pour les finales, il y ait alternance entre l'Est et l'Ouest. Toutefois, dû à différents facteurs, ce principe n'est pas toujours respecté.

2.17.2. Objectifs

- 2.17.2.1. Exposer nos athlètes à des courses de haut calibre.
- 2.17.2.2. Profiter de la proximité des sites de compétitions américains et de l'Est canadien en début de saison.



- 2.17.2.3. Augmenter la participation de nos athlètes aptes à y concourir.
- 2.17.2.4. Permettre à ceux-ci de côtoyer les membres de l'Équipe canadienne.
- 2.17.2.5. Favoriser les échanges entre les entraîneurs des différentes équipes.

2.17.3. **Clientèle ciblée**

2.17.3.1. La priorité sera accordée aux membres de l'Équipe du Québec et aux athlètes régionaux de pointe. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions seront confirmées après évaluation des points et du potentiel des athlètes.

2.17.3.2. Marche à suivre

- Les inscriptions de l'Équipe du Québec et celles des équipes régionales sont acheminées à la personne responsable du service aux membres de Ski Québec alpin. Les membres de l'Équipe du Québec et les invités auront préséance sur les membres d'équipes régionales. Après approbation, les inscriptions seront transmises à Alpine Canada Alpin pour établir une liste de participants.
- Les inscriptions doivent être soumises sur le site de ski Québec alpin.

2.17.4. **Frais d'inscriptions**

2.17.4.1. Les frais d'inscription maximum sont:

Événement technique à genre unique - 70\$

- 1 slalom - 50 \$
- 1 slalom géant - 50 \$
- 1 super géant - 73 \$
- 1 descente - 115 \$
- 1 super combiné - 85 \$

2.18. **Règlement de Ski Cross**

2.18.1. **Préambule**

2.18.1.1. Les compétitions provinciales offrent aux athlètes la possibilité de s'initier au monde du ski cross de compétition à l'échelle provinciale. Ces rencontres favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs.



2.18.2. Objectifs

- 2.18.2.1. Exposer les athlètes à des compétitions regroupant des athlètes de mêmes catégories, mais de régions différentes. Développer un esprit compétitif qui incitera les responsables régionaux à mettre en place des programmes de développement aptes à assurer une base technique solide à ces athlètes.

2.18.3. Épreuves

- 2.18.3.1. Le parcours de ski cross sera de niveau vert (30 à 40sec) pour la saison 2019-2020. La compétition se déroulera sur 3 jours.

- 1ère journée : inspection et entraînement par catégorie
- 2e journée : inspection et qualification par catégorie
- 3e journée : les compétitions par catégories.

- 2.18.3.2. Les athlètes retenus pour la 3e journée seront les athlètes qualifiés parmi les 16 meilleurs de leur genre et catégorie.

- 2.18.3.3. Pour le dénivelé et le nombre de portes, suivre les recommandations du traceur (parcours niveau vert).

- 2.18.3.4. Les portes seront de type surf des neiges (spécification) fanions triangulaires (spécification).

- 2.18.3.5. Le parcours devra être bâti avec l'aide d'une personne attitrée par SQA.

- 2.18.3.6. Le parcours sera inspecté par le jury avant et après chacune des journées de compétitions.

- 2.18.3.7. Référence des règlements FIS du Ski Cross : <http://www.fis-ski.com/uk/disciplines/freestyle/freestyle-skiing-rules/rules.html>

2.18.4. Admissibilité

- 2.18.4.1. Tout athlète âgé de 16 à 20 ans au 31 décembre de la saison où l'événement est disputé, résidant sur le territoire de SQA et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre de SQA.



2.18.5. Quotas

- 2.18.5.1. Voir les quotas de participation dans le tableau à l'annexe A.
- 2.18.5.2. Quota de base : Quatre (4) athlètes du SEMAC et de deux (2) athlètes pour les autres régions.

2.18.6. Tirage au sort

- 2.18.6.1. Le tirage au sort doit se faire la veille de la première journée de l'événement. Ce tirage aura lieu au club hôte.
- 2.18.6.2. Le groupe des filles part toujours avant celui des garçons.
- 2.18.6.3. La catégorie plus jeune part toujours la première (à moins d'avis contraires du jury)
- 2.18.6.4. L'ordre de départ de la qualification est déterminé par un tirage initial par genre. L'ordre de départ de la 3e journée est basé sur les résultats de qualification.
- 2.18.6.5. Un seul représentant par région a droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

2.18.7. Matériel technique

- 2.18.7.1. L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.
- 2.18.7.2. Les équipements de protection spécifiques doivent être utilisés :
 - Les skis de géant sont obligatoires pour toutes les catégories;
 - Aucune combinaison de descente ne sera tolérée;
 - L'habillement doit permettre au skieur une liberté de mouvement et ne doit pas toucher aux fixations;
 - Un casque est obligatoire (pas d'oreilles souples);
 - La protection pour le dos et la protection buccale sont obligatoires.

2.18.8. Classements et trophées



- 2.18.8.1. Classement par épreuve : la remise des prix comprendra la présentation de médailles aux trois (3) places d'honneur garçons et filles, pour chaque catégorie. Les athlètes terminant de la quatrième à la huitième (4e à 8e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et recevront un souvenir.
- 2.18.8.2. Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général de la compétition sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les trois (3) meilleurs résultats cumulés des garçons et les trois (3) meilleurs résultats cumulés des filles, et ce, pour chacune des catégories.
- 2.18.8.3. Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour l'événement Ski Cross.

2.18.9. Règlements particuliers

- 2.18.9.1. Tout entraînement sur la piste de course dans les 24 heures qui précèdent l'événement devra être offert à l'ensemble des participants.
- 2.18.9.2. Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont admis sur le parcours. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau introduction de la ACA-ESC et avoir effectué le module ski cross.
- 2.18.9.3. Il y aura disqualification lorsqu'un athlète pose un des gestes suivants :
- pousse ou touche volontairement un adversaire;
 - bloque volontairement un adversaire en changeant de ligne radicalement;
 - fait du chasse-neige pour éviter un dépassement;
 - bloque un adversaire avec les pôles
 - pousse avec ses bâtons sur la rampe de départ.



2.18.10. Le parcours

2.18.10.1. Longueur : 30 à 40 secs. Piste de niveau débutant ou intermédiaire.

Piste : 30m de largeur, 12 à 22 degrés de dénivelé.

2.18.10.2. Le départ doit être au moins 3 mètres plus haut que le parcours. Il doit permettre au skieur d'avoir assez de vitesse sans pousser;

2.18.10.3. Il est défendu de pousser avec les bâtons au départ.

2.18.10.4. Il y aura 30 m entre le départ et le premier virage.

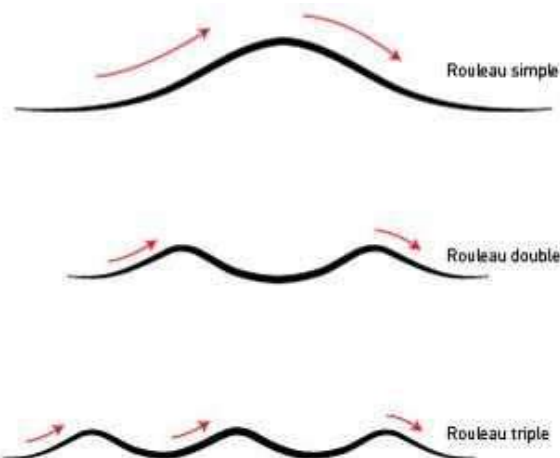
2.18.10.5. Il y aura 3 à 5 modules avant le premier virage pour séparer les participants.

2.18.10.6. Le premier virage doit exiger un changement de direction d'au minimum 60 degrés et d'au maximum de 100 degrés.

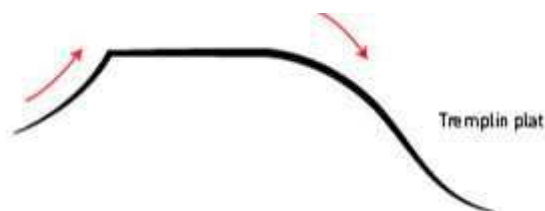
2.18.10.7. Les piquets utilisés pour indiquer les virages sont des piquets de surf des neiges à fanion triangulaire.

2.18.10.8. Le dernier piquet ou module doit être en ligne avec l'aire d'arrivée et celle-ci doit avoir au minimum de 15m de largeur et de 30m de profondeur et être plat.

2.18.10.9. Modules permis dans la construction du parcours vert sont :
Rouleau (simple, double ou multiple) [Roller]



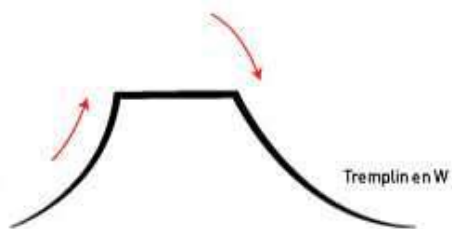
- Tremplin plat [Table top ou table jump]



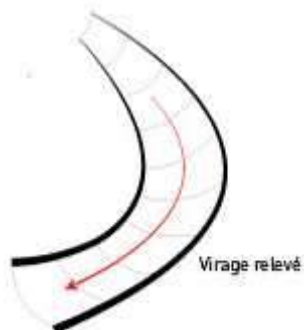
▪



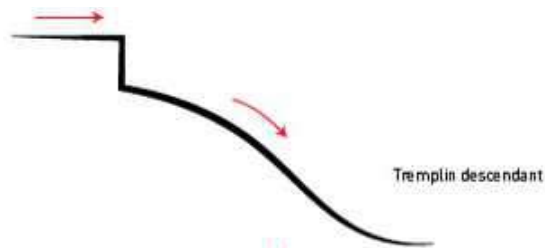
- Tremplin en W [*Wu Tang*]



- Virage relevé [*Bank turn*]



- Tremplin descendant [*Step Down*]



2.18.10.10. Tout parcours doit recevoir une approbation par un représentant de SQA.

2.18.10.11. Il y aura deux inspections du parcours par le jury par jour, avant l'épreuve et après.

2.18.10.12. Les filets de type B sont utilisés tout le long du parcours et doublés selon les zones de chutes et sur recommandation du jury.

2.18.10.13. Les drapeaux jaunes doivent être présents durant les inspections.



2.18.11. Frais d'inscriptions

2.18.11.1. Les frais d'inscription de la compétition ne doivent pas excéder \$129 incluant le billet de remontée et la taxe de sécurité de 3\$ par jour pour l'ensemble de l'événement de ski cross.

(Ex. : \$120 + 3 jours de course à \$3 = \$129).

2.19. Politique d'inscription de course hors Québec de SQA

Révisé en juin 2019

2.19.1. Objectif de la politique

2.19.1.1. Que les athlètes et entraîneurs québécois se concentrent sur le classement et le désir de gagner le circuit provincial au détriment de faire une course aux points, sans toutefois négliger nos élites en leur permettant de participer à des épreuves de catégories supérieures.

2.19.2. Description

2.19.2.1. La politique de SQA pour la participation à des courses hors Québec est la suivante. Tout athlète québécois de niveau FIS faisant partie des programmes élites doit prioriser la participation aux événements de la Super Série et ce avant toutes autres courses ou circuits. Dans le cas où il y aurait conflit de calendrier avec la Super Série et une course de catégorie supérieure, un entraîneur responsable d'un athlète équivalent au niveau provincial, peut faire la demande d'inscription pour une course hors Québec au Directeur athlétique de SQA.

2.19.2.2. Considéré comme « athlète de niveau provincial » est tout athlète ayant moins de 60 points pour les épreuves techniques et moins de 90 points pour les épreuves de vitesse dans la discipline qui fait l'objet de la demande d'inscription, excluant tout athlète première année U18.

2.19.3. Clientèle ciblée



2.19.3.1. La priorité sera accordée aux membres de l'Équipe du Québec et aux athlètes des équipes régionales. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions seront confirmées après évaluation des points et du potentiel des athlètes.

2.19.3.2. Marche à suivre :

Les inscriptions de l'Équipe du Québec et celles des équipes régionales sont acheminées à la personne responsable du service aux membres de Ski Québec alpin. Les membres de l'Équipe du Québec et les invités auront préséance sur les membres d'équipes régionales. Après approbation, les inscriptions seront transmises à Alpine Canada Alpin pour établir une liste de participants.

Les inscriptions doivent être soumises sur le site Internet de Ski Québec alpin selon les règles appropriées.

2.19.4. Procédure de demande d'inscription de course hors Québec

2.19.4.1. La région responsable de l'athlète doit faire parvenir le formulaire d'inscription au bureau de SQA ou il sera vérifié par le Directeur athlétique.

2.19.4.2. Si l'athlète est dans son droit de participer à l'épreuve selon les politiques provinciale et nationale, le Directeur athlétique fera suivre l'inscription de course au comité organisateur de ladite course.

2.20. Université/Collège (U/C) : Inscriptions pour les athlètes FIS Canadien

Procédure pour la saison 2019-2020

2.20.1. Procédure pour les entrées de course.

Les entraîneurs devront suivre cette nouvelle politique et cette procédure et envoyer leurs inscriptions à SQA. Alpine Canada alpin n'acceptera pas les entrées de course provenant des entraîneurs des programmes des académies.

- Tous les athlètes des (U/C) devront participer à 4 courses FIS au Québec dans une période de un (1) an sans quoi ils ne pourront conserver leur statut de membre. Cette règle est appliquée pour la qualification aux « World University Games Teams ». Si les athlètes ne rencontrent pas cette exigence FIS, ils ne pourront pas renouveler leurs cartes FIS la saison suivante.



- Les entrées de course doivent être complétées 14 jours avant la course sur le site d'inscription en ligne de Ski Québec alpin pour les courses FIS au Québec.
- Il est de la responsabilité des entraîneurs de compléter les inscriptions de courses en inscrivant, les bons points FIS de la discipline au moment de l'inscription. Ce sont les points qui seront employés lors de l'attribution des quotas et pour les sélections.
- Vous pourrez retrouver les quotas provinciaux sur le site Internet de SQA ou si vous référez au Directeur athlétique.
- Les entrées de course en retard seront acceptées seulement s'il y a des places de disponibles.
- Pour les courses hors provinces, hors pays et NORAM, les demandes doivent être soumises à SQA 30 jours avant la course. Les athlètes souhaitant participer à des courses hors pays doivent répondre à certains critères avant d'être acceptés.

2.20.2. Critères d'ACA (hors pays)

<http://www.canski.org/webconcepteur/web/alpine/en/programs/nav/generalinfo.html?page=details.jsp&iddoc=78083>



2.21. Politique sur « l'absence » aux courses FIS (applicable uniquement aux athlètes canadiens)

2.21.1. Préambule

2.21.1.1. Les OSP/clubs inscrivent leurs athlètes à la plupart des courses FIS tenues au Canada. ACA inscrit les athlètes pour toutes les courses tenues hors du Canada, dont les Nor-Am et les Coupes du Monde. Il est arrivé à l'occasion que certains athlètes ne se soient pas présentés aux courses et les personnes responsables n'ont pas été avisées. Les athlètes sont ainsi demeurés au tableau d'affichage et ont, par conséquent, empêché d'autres athlètes éligibles et disponibles de prendre part à ces courses.

2.21.2. Courses dont les inscriptions sont faites par ACA

2.21.2.1. Procédure d'inscription :

Les OSP fournissent le nombre d'athlètes à inscrire deux semaines avant la première rencontre des capitaines d'équipe.

Les OSP doivent informer ACA de tout retrait ou changement à la liste originale fournie à ACA.

ACA doit confirmer la réception de cette modification et choisira le prochain athlète éligible et en avisera le CO ainsi que la division de l'athlète éligible.

Si aucune confirmation n'est reçue d'ACA, ACA considérera n'avoir jamais reçu l'avis de changement.

2.21.2.2. Absence lorsque les inscriptions sont faites par ACA :

- Tout entraîneur d'un athlète qui ne s'est pas présenté à une course et qui n'a pas reçu confirmation qu'ACA était au courant de cette absence se verra imposer une sanction monétaire.
- Cette sanction équivaldra au montant des frais d'inscription pour les deux premières courses et augmentera quotidiennement du montant de l'inscription de course pour chaque journée additionnelle durant laquelle ACA n'est pas avisée de la non-participation de l'athlète à la course.
- Cette norme s'applique à tous les athlètes même ceux de l'ECSA.
- Le montant de la sanction pour les courses hors Canada est payable à ACA.
- Le montant de la sanction pour les courses au Canada est payable au CO.



2.21.3. Courses lorsque les inscriptions sont faites par les régions ou les clubs

2.21.3.1. Il est à noter qu'à cet effet, le CO hôte recevra les inscriptions selon les règlements de l'OSP.

2.21.3.2. Procédure d'inscription :

Les noms des athlètes à inscrire selon les procédures des OSP.

Les OSP/régions/clubs doivent communiquer tout retrait/changement de la liste originale au CO.

Le CO doit confirmer la réception de ce changement, l'OSP hôte choisira le prochain athlète éligible et en avisera ses zones et club.

Si aucune confirmation n'est reçue du CO, il est considéré que l'avis n'a pas été reçu.

2.21.4. Absence lorsque les inscriptions sont faites par l'OSP, la région ou le club

2.21.4.1. Tout entraîneur d'un athlète qui ne s'est pas présenté à une course et qui n'a pas reçu confirmation que le CO était au courant de cette absence se verra imposer une sanction monétaire.

2.21.4.2. Cette sanction équivaldra au montant des frais d'inscription pour les deux premières courses et augmentera quotidiennement du montant de l'inscription de course pour chaque journée additionnelle durant laquelle le CO n'est pas avisé de la non-participation de l'athlète à la course.

2.21.4.3. Le montant de la sanction pour les courses hors Canada est payable à ACA.

2.21.4.4. Le montant de la sanction pour les courses au Canada est payable au CO.



2.22. Politiques d'homologation & d'approbation de piste

2.22.1. Nouvelles homologations

- 2.22.1.1. La date limite de demande pour une nouvelle homologation pour la saison 2018/2019 est le 1^{er} mai 2018.

2.22.2. Homologation de piste FIS

- 2.22.2.1. Toutes les courses sanctionnées FIS doivent être tenues sur des pistes qui ont été examinées et approuvées par un inspecteur nommé par le sous-comité des pistes alpines de la FIS. (RIS Art. 650.1)

- 2.22.2.2. Un certificat d'homologation sera émis et signé par le président du sous-comité des pistes alpines et sera accompagné d'un rapport détaillé des spécifications techniques de la piste. Une copie d'un rapport d'homologation valide et à jour et un certificat doivent être mis à la disposition du délégué technique affecté à une course sanctionnée par la FIS. (RIS Art. 603.4.9.1)

- 2.22.2.3. Au Canada, Alpine Canada Alpin est responsable du calendrier des inspections, de la collecte et du paiement des frais d'homologation et du maintien d'un dossier à jour de tous les rapports d'homologation canadiens.

- 2.22.2.4. La procédure d'homologation implique un processus à plusieurs niveaux.

1) *L'appliquant:*

- a) Complète et soumet une demande d'inspection pour homologation;
- b) Rassemble toute la documentation spécifique qui doit être fournie à l'inspecteur désigné avant la visite du site (RIS Art. 650.4.1 à 650.4.6);
- c) Paie les frais d'homologation à ACA ou à la province. Le paiement des dépenses de l'inspecteur se fait directement à celui-ci.

2) *Alpine Canada Alpin:*

- a) Nomme un inspecteur. (Pour les nouvelles pistes de descente, l'inspecteur ne doit pas être du Canada (RIS Art. 650.5);
- b) Planifie une date appropriée pour l'inspection. Ceci peut se faire afin d'inclure la présence des représentants du club et /ou de la région de ski de l'appliquant.

3) *L'inspecteur :*

- a) Fait l'inspection du site avec les représentants du club et/ou de la région de ski de l'appliquant;



- b) Prépare le rapport d'homologation en plusieurs copies et le soumet au Président du sous-comité des pistes alpines.
- 4) *Président, sous-comité des pistes alpines :*
- a) Revoit la documentation et les spécifications;
 - b) Vérifie que tous les frais ont été acquittés;
 - c) Endosse le certificat d'homologation et envoie des copies à la fédération nationale. Une (1) copie est classée au bureau de la FIS, les autres copies sont gardées au bureau d'ACA, de l'inspecteur, de la province et du club /région de ski.

2.22.3. Inspection des pistes

- 2.22.3.1. Les pistes de DH et SG FIS doivent être inspectées tous les cinq ans. (RIS Art. 650.6.6.1) Les pistes de GS et SL FIS (depuis le mois de novembre 1999) doivent être inspectées tous les 10 ans. (1999 Précisions Art. 650.6.6.2)

Dans tous les cas, les pistes qui subissent des modifications naturelles ou artificielles importantes durant la période de validité doivent être de nouveau inspectées et certifiées. Le processus de « ré-homologation » est le même que celui d'une nouvelle homologation.

Le bureau de la FIS avise ACA des pistes qui devront subir une inspection. ACA en avise ensuite les provinces.

L'inspection des pistes de DH et SG (5 ans) et GS et SL (10 ans) exige une visite du site et la confection d'un rapport d'inspection d'une page. S'il y a des changements importants (selon l'inspecteur), un rapport complet accompagné de la documentation sera complété et soumis. Sur nouvelle approbation du sous-comité des pistes alpines, un nouveau certificat assorti d'un nouveau numéro sera émis. Ce certificat doit être conservé avec les rapports d'homologation d'origine et doit rester à la disposition du DT pour révision avant les courses FIS.

Toutes les pistes qui n'auront pas été inspectées à la fin de la période de validité seront retirées de la liste des pistes approuvées. Avant d'établir le calendrier de course FIS sur des pistes dont la certification valide est expirée, les pistes doivent être homologuées au même titre que des nouvelles pistes.

2.22.3.2. Frais d'inspection pour homologation

	Homologation ou ré-homologation
Une piste / une discipline	300.00 \$
Deux disciplines – même piste	300.00 \$
Trois ou quatre disciplines – même piste	600.00 \$

Exemple :



Une discipline (DH, GS, SL ou SG) sur une piste : 300.00 \$
 Toute combinaison de deux disciplines sur ne même piste : 300.00 \$
 Trois ou quatre disciplines sur une même piste : 600.00 \$

* Ces prix sont sous réserve de modifications.

**Les pistes pour hommes et femmes pour la même discipline sur une piste peuvent être incluses sur le même rapport. Les mêmes frais s'appliquent.

***Photocopie de remplacement du dossier des rapports d'homologation de la FIS se fait au coût de \$35.00 par rapport. Tous les frais sont payables à Alpine Canada Alpin.

2.22.4. DATES LIMITES ET SOUMISSION DE LA REQUÊTE :

- 2.22.4.1. 1 mai – Alpine Canada Alpin doit recevoir le formulaire de demande d'application pour homologation.
- 2.22.4.2. 15 septembre – L'inspection de la piste doit être faite et TOUS les documents nécessaires doivent être soumis à l'inspecteur.
- 2.22.4.3. L'Association canadienne des sports d'hiver doit recevoir la requête en homologation. Faites parvenir votre requête à l'adresse suivante: info@canadiansnowsports.com et à julielemi@gmail.com en mettant en copie le Service aux membres d'Alpine Canada Alpin : info@alpinecanada.org
- 2.22.4.4. Les inspections demandées et les documents soumis après le 15 septembre pour l'homologation de pistes devant être utilisées pendant la présente période de compétition seront sujets à des frais de retard de \$200.00 par rapport de discipline. Si la piste n'est pas demandée pour la présente période de compétition, elle ne sera homologuée que l'été suivant.

2.22.5. DÉPENSES DE L'INSPECTEUR

2.22.5.1. L'inspecteur est en droit d'exiger les débours suivants :

Compensation par jour (incluant le voyage et les journées d'inspection) : \$120.00

Transport en voiture : \$0.70/km

Transport aérien : classe économique entre la résidence de l'inspecteur (aéroport le plus près) et le site

Hébergement/Repas : tel qu'entendu entre l'appliquant et l'inspecteur

Autres dépenses d'inspection : photocopies, courrier par la poste, courrier, télécopieur, téléphone



- 2.22.5.2. Les dépenses doivent être soumises sur le formulaire officiel de la FIS « Comptes de dépenses pour les inspecteurs » au club, région ou comité organisateur de course et payable directement à l'inspecteur.
- 2.22.5.3. La soumission des dépenses de l'inspecteur (selon les termes ci-dessus) est à la discrétion de l'inspecteur.

2.23. Système de points alpins canadiens – 2020-2021

ALPINE CANADA ALPIN Saison 2020-2021 LISTE DE POINTS NATIONAUX (Règlement des points)

2.23.1. Inscription des membres

- 2.23.1.1. Les formulaires de renouvellement de athlètes National ACA doivent être conservés par les clubs. Ceux-ci doivent être en mesure de fournir les formulaires d'inscription signés à SQA s'ils sont demandés. Tout athlète doit être enregistré auprès d'ACA pour figurer sur la liste nationale de points de circuit. Les règles d'inscription et le format du fichier d'enregistrement sont disponibles auprès de votre association provinciale (OPS).

2.23.2. Catégorie d'âge

Catégorie	Âge	2020-2021
U6	4-5	2016-2015
U8	6-7	2014-2013
U10	8-9	2012-2011
U12	10-11	2010-2009
U14	12-13	2008-2007
U16	14-15	2006-2005
U18	16-17	2004-2003
U21	18-19-20	2002-2001-2000
SR	[21-plus]	1999 et avant
MS	[30-plus]	1990 et avant



2.23.3. Publication de la liste des points

2.23.3.1. La liste de points d'automne 2020-2021 validée sera disponible pour consultation et téléchargement sur <http://www.acapoints.ca>

À compter du 1er décembre 2018, une nouvelle liste de points sera calculée et publiée hebdomadairement sur <http://www.acapoints.ca>. La nouvelle liste mise à jour sera publiée chaque mercredi.

2.23.4. Transmission des résultats de courses

2.23.4.1. Les résultats de course ADMISSIBLES au calcul des points nationaux devront être transmis directement à URL : <http://www.acapoints.ca> sous le format *Skidata 2.02* ou selon le format XML national. *Aucune transmission par courriel, télécopie ou courrier ne sera acceptée.* Une indication (code et commentaire) de l'acceptation des résultats sera produite en ligne lors du téléchargement. Pour être considérés et apparaître sur la liste du mercredi, les résultats doivent être transmis avant 20h00 HNMR (GMT -07:00) chaque **mardi soir**.

2.23.5. Courses en une manche

2.23.5.1. Une seule course en une manche par discipline (SL et GS) est permise en début de saison pour 2019-2020. Toutes les autres courses doivent être de 2 manches pour le slalom (SL) et le slalom géant (GS).

2.23.6. Calcul des points de course

2.23.6.1. La formule pour le calcul des points de course sert à exprimer en chiffres (points) et sur la base des résultats, les différences entre le temps du vainqueur et celui des autres concurrents classés.

2.23.6.2. La formule pour le calcul des points de course est la suivante :

$$P = ((F \times T_x) / T_o) - F \quad \text{ou} \quad P = ((T_x / T_o) - 1) \times F$$

P : points de course

T_o: temps du vainqueur en secondes

T_x: temps du concurrent classé en seconde



2.23.6.3. Les valeurs "F" 2019-2020 pour les différentes disciplines sont :

DH = 1250

SL = 730

GS = 1010

SG = 1190

AC = 1360

KK= 870

2.23.6.4. Les points de course servent à déterminer les classements des compétitions et en outre, en rapport avec les points nationaux des concurrents, à l'établissement des pénalités.

2.23.7. Points nationaux

2.23.7.1. Produite selon les règles ci-dessous, la liste nationale des points sert de base au classement des compétiteurs. Les paramètres de ces règles sont révisés annuellement et sont intégrés aux règlements de course.

Notamment, la liste nationale de points sert à :

- Déterminer les quotas d'inscriptions aux épreuves.
- Établir une base de comparaison pour le regroupement des athlètes ou le tirage au sort lors d'une course ou d'un entraînement.
- Calculer la pénalité de course (conjointement avec les points de course)
- Maintenir le rang des athlètes non participants pour cause de blessure ou d'obligations professionnelles, etc.
- Servir à la qualification aux compétitions selon les catégories

2.23.8. Règles de calcul des points nationaux

2.23.8.1. Cinq (5) règles sont utilisées dans le système de points ACA :

- a) Points d'automne
- b) (Points d'automne + meilleur résultat) / 2
- c) (meilleur résultat + 2^e meilleur résultat) / 2



- d) Meilleur résultat + 20%
- e) Points FIS, si inférieurs au résultat ACA calculé selon les quatre règles précédentes.

* Les points ne peuvent pas augmenter au cours d'une même saison.

** À la fin de la saison (dernière liste) les mêmes règles sont utilisées sauf que les points de la liste d'automne sont majorés de 20% avant l'exécution des calculs.

*** Les points FIS considérés en (e) doivent être en vigueur au moment où la liste ACA est révisée. Lorsque les deux listes sont publiées simultanément, il y aura un décalage d'une semaine pour que la liste ACA affiche, les points FIS. Notez que pour les courses ACA la liste ACA en vigueur a préséance sur la liste FIS.

2.23.9. Calcul des pénalités

2.23.9.1. Pour une épreuve nationale, la valeur maximale de la pénalité est de **500,00**.

Pour toutes les disciplines, advenant une épreuve où moins de cinq athlètes ont des points de moins de 500,00, la valeur par défaut des points des athlètes ayant plus 500,00 sera de **500,00**.

Aucune valeur "**ADDER**" ne sera utilisée pour les courses de niveau national en 2019-2020.

Le facteur "**Z**" ne sera pas utilisé pour le calcul de la pénalité des courses de niveau national en 2019-2020.

2.23.10. Admissibilité des athlètes

2.23.10.1. Sans égard à la nationalité, tous les athlètes inscrits auprès d'ACA qui ont acquis une carte ACA canadienne ou une carte FIS canadienne sont admissibles à recevoir des points canadiens et à obtenir un classement sur <http://www.acapoints.ca>.

Aucun résultat de **course nationale** ne peut être transmis à <http://www.acapoints.ca> lorsqu'il comporte des athlètes étrangers (y compris des É.-U.). Les athlètes détenteurs de cartes étrangères doivent être retirés des résultats pour que ces derniers puissent être téléchargés.



2.24. Règlement sur les avis de course

2.24.1. Contenu de l'avis

Un avis de course doit contenir les informations suivantes :

- ✧ Lieu et dates de l'événement ;
- ✧ Épreuves disputées ;
- ✧ Nom de la piste ;
- ✧ Noms des principales personnalités de l'organisation :
 - Directeur d'épreuve ;
 - Chef de piste ;
 - Secrétaire d'épreuve;
 - Délégué technique.
- ✧ Lieu et heure de la première réunion des chefs d'équipe et du tirage au sort;
- ✧ Délai d'inscription et adresse exacte (numéros de téléphone, de télécopieur et adresse électronique).

2.24.2. Frais

Le coût des réclamations et des protêts sera déterminé par le livre de règlements FIS.

2.24.3. Production et transmission de l'avis

Le comité organisateur doit produire l'avis de course et le faire parvenir à SQA qui s'occupera de la transmission aux personnes suivantes :

- Président de chaque région
- Directeur général de chaque province
- Alpine Canada Alpin (pour course FIS)
- Directeur de la région est de USSA
- Délégué technique
- Commanditaire (s'il y a lieu)

2.24.4. Délai de l'envoi

L'avis de course doit parvenir aux intervenants mentionnés ci-dessus dans les délais suivants :

- Coupe du Monde : 8 semaines ou plus
- Nor-Am : 4 à 6 semaines
- Championnats canadiens : 4 à 6 semaines
- Championnat provincial : 4 semaines



- Compétitions provinciales : 4 semaines
- Compétitions régionales : 3 semaines (cet avis doit parvenir à SQA la semaine précédant le délai proposé)

2.24.5. Avis de course (modèle)

AVIS DE COURSE
TITRE DE LA COURSE
DATE
HOMMES / FEMMES

REEMPLIR LES PARTIES SOULIGNÉES

ÉPREUVES DH, SL, GS, SG, Hommes et Femmes

ENDROIT Station de ski, Québec

DATES Horaire
Jour 1, heure de départ : épreuve et genre
Piste :
Jour 2, heure de départ : épreuve et genre
Piste :

ORGANISATION **Club de ski** _____

SANCTION Calendrier des courses FIS 2019-2020

ADMISSIBILITÉ & Les règlements de Alpine Canada Alpin, de Ski-Québec alpin et de la F.I.S.
RÈGLEMENTS seront observés.

INSCRIPTION Directives
Envoyer vos inscriptions sur formulaires officiels FIS seulement par télécopieur au numéro (xyz) xxx-xxxx ou par courrier électronique au _____.

Frais d'inscription
\$___ par course incluant le billet de remontée mécanique, au nom de "nom désiré sur le chèque". Le secrétariat de course sera ouvert de xh00 à yh00, où _____.

(Point #4 - Page. 4010 du manuel des règlements)



Une taxe de 3\$ par athlète/par course sera chargée et déposée dans un compte qui aura pour but de subvenir à tout besoin futur d'équipement de sécurité. (Les frais d'inscription incluent ce 3\$).

Date limite d'inscription

Journée et date

Nous acceptons l'argent comptant, les chèques de voyage ou d'équipe. Cependant, LES CHÈQUES PERSONNELS SERONT REFUSÉS. S.V.P. le paiement doit être fait par les entraîneurs au moment de l'inscription.

DOSSARDS	Un chèque de \$100 par équipe doit être versé comme dépôt. Le tout sera remboursable au retour de tous les dossards de l'équipe. Aucun remboursement aux équipes des gagnants qui ne se présentent pas à la remise de médailles (politique de ACA).
ENTRAÎNEMENT	Sera déterminé à la réunion des entraîneurs
RÉCLAMATIONS ET PROTÈTS	Toute réclamation et protêt doivent être faits par écrit en conformité avec le règlement FIS et accompagnée d'un dépôt en argent de \$100 canadien (RIS 644.4).
RÉUNION DES CHEFS D'ÉQUIPE	Réunion et tirage au sort le <u>date, heure et endroit</u> . Représentation et droit de parole d'une seule personne par province ou pays.
TABLEAU D'AFFICHAGE	Emplacement du tableau d'affichage officiel
REMISE DE PRIX	<u>Lieu et heure (15 minutes après la fin de la course)</u> de la distribution des prix.
HÉBERGEMENT	Responsabilité des athlètes et entraîneurs
INFORMATIONS	<u>Nom du président du club ou du directeur d'épreuve</u> <u>Numéros de téléphone et adresse électronique</u> Ski-Québec alpin – Paul St-Hilaire tél.: 514-252-3089 #3715, courriel : sga@skiquebec.qc.ca
COMITÉ DE COURSE	<u>Directeur d'épreuve</u> <u>nom</u> <u>Secrétaire de course</u> <u>nom</u> <u>Chef de piste</u> <u>nom</u> <u>délégué technique</u> <u>nom</u>
RESPONSABILITÉ	<u>Station de ski</u> , les organisateurs de la course ainsi que les directeurs du <u>Club de ski</u> se dégagent de toutes responsabilités en rapport avec ces



compétitions. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation aux épreuves à tout compétiteur qu'il juge inapte dans les circonstances.

Règlement sur l'inscription

1. Seules les inscriptions sur le formulaire FIS officiel seront acceptées.
2. Un seul formulaire par région.
3. Toute inscription pour une course à l'extérieur du Québec doit parvenir aux bureaux de Ski Québec alpin selon le délai avant l'événement indiqué au paragraphe 5 ci-dessous. Les clubs et athlètes intéressés, incluant les athlètes étudiant dans un collège, une académie ou une université américaine, doivent passer par leur région respective.
4. Toute inscription d'un athlète provenant d'une académie américaine ou canadienne pour une course au Québec doit se faire par le biais de la région où il est inscrit. L'athlète doit être un membre de ladite région de SQA.
5. L'inscription doit arriver à SQA ou au comité organisateur dans les délais suivants :
 - Courses hors Québec: 30 jours avant la course
 - Courses hors pays: 30 jours avant la course
 - Nor Am : 30 jours avant la course
 - FIS provinciales : 14 jours avant la course
 - Événements provinciaux : 14 jours avant la course
6. Si l'inscription n'est pas acceptée, étant donné les quotas disponibles, SQA contactera les régions concernées, mais elle n'est pas responsable d'informer les athlètes.
7. Toute inscription peut être annulée dans un délai de maximum de 7 jours avant la course.
8. Les athlètes doivent être détenteurs d'une carte FIS.
9. Les athlètes effectuant des chèques sans provision se verront imposer les sanctions administratives appropriées.



3. Annexe

3.1. Quotas

<https://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/manuel-des-reglements/>

3.2. Kombi

<https://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/manuel-des-reglements/>

3.3. Lignes directrices de traçage pour les catégories U6, U8, U10, U12, U14 et U16

<https://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/manuel-des-reglements/>

3.4. Code d'éthique pour les courses hors de la province

<https://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/manuel-des-reglements/>

3.5. Protocole Code d'éthique pour les athlètes (Circuit CJP)

<https://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/manuel-des-reglements/>

3.6. Protocole Code d'éthique pour les entraîneurs (Circuit CJP)

<https://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/manuel-des-reglements/>

3.7. Protocole Code d'éthique pour les athlètes U16

<https://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/manuel-des-reglements/>

3.8. Processus d'appel : sélection à une délégation provinciale

<https://www.skiquebec.qc.ca/fr/a-propos/publications/manuel-des-reglements/>



CHAPITRE 5

FORMATION



1. Formation

Afin d'accéder aux informations relatives à la formation des entraîneurs et des officiels, veuillez-vous rendre sur le site web de Ski Québec alpin. Dans la rubrique « Formations » vous trouverez toutes les informations suivantes :

- Formations entraîneurs
 - Cheminement
 - Calendrier des formations
- Formations officiels
 - Cheminement
 - Calendrier des formations
- Trousse à outils contenant de la documentation pertinente pour les officiels et entraîneurs



CHAPITRE 6

ÉQUIPE DU QUÉBEC



1. Le comité de sélection

1.1. Le comité de sélection sera composé comme suit:

- Le directeur athlétique de Ski Québec alpin (président),
- Le directeur général de Ski Québec alpin,
- Les entraîneurs de l'Équipe du Québec
- Un représentant du Comité haute performance.

2. Rencontre de sélection

2.1. Cette rencontre du Comité de sélection aura lieu, en principe, la dernière semaine du mois d'avril qui précède la saison concernée par la sélection.

3. Objectifs de la sélection

- 3.1. Sélectionner des athlètes démontrant des attributs et une courbe de progression qui leur permettront, à court terme, d'accéder à l'Équipe canadienne, mais surtout d'éventuellement d'offrir des performances de niveau international,
- 3.2. Former un groupe homogène afin de proposer un programme d'entraînement en commun avec des objectifs réalistes.

4. Processus de sélection à l'Équipe du Québec de ski alpin

4.1 Méthode de classement

Afin d'établir une plate-forme sur laquelle le Comité de sélection pourra se baser, les candidats seront classés selon la méthode suivante :

4.2 Circuits de compétition

Les athlètes seront classés par le système de points de circuit de la Coupe du monde pour chacun des circuits suivants :

- Coupe Nor-Am : Points de circuit finaux de la NAC de la saison évaluée.
Excluant les pts amassés en DH
- Super Séries : Points de circuit finaux de la Super Série de la saison évaluée.
- Championnats canadiens



4.3 Système de points de circuit

Les épreuves techniques (GS et SL) :

Système de point de Coupe du Monde selon l'article 5.1 des règlements des coupes continentales. Les athlètes québécois classés parmi les trente premiers se verront octroyer des points selon leur position officielle.

La meilleure épreuve de vitesse (SG seulement) :

Système de point de Coupe du Monde selon l'article 5.1 des règlements des coupes continentales. Les athlètes québécois classés parmi les trentième premiers se verront octroyer des points selon leur position officielle.

4.4 Géant plus

Les athlètes seront classés suivant la méthode « Géant plus », soit en additionnant leurs points FIS de Géant aux points de leur prochaine meilleure discipline SL OU SG, et ce, d'après la liste FIS en vigueur lors de la sélection. (le DH ne sera plus considéré)

4.5 Recommandations du comité de sélection

Les candidats seront évalués puis classés par chacun des membres du comité de sélection selon les points qui suivent :

- Les impressions sur le potentiel général de chaque athlète
- Les impressions sur les habiletés techniques de chaque athlète

Les athlètes se verront accorder des points selon leur classement dans chacun des critères de sélection suivant une base de 25 points (25, 20, 15, 12, 11, 10, 9, 8, etc.). Une pondération sera par la suite faite selon la méthode suivante :

- Circuits de compétition note X 0.50
- Géant plus note X 0.25
- Recommandation du comité de sélection note X 0.25
- L'évaluation des entraîneurs sera effectuée lors d'un camp printanier (suite au série du printemps).



5. Composition finale de l'Équipe du Québec

5.1 La sélection finale prendra en considération les objectifs du point 3 et ce, même si la sélection de certains athlètes doit aller à l'encontre du classement tel que prescrit par le point 4. Les différents statuts seront les suivants :

- Membre : Tout athlète âgé de 16 ans ou plus,
- « Statut spécial »,

5.2 Sur proposition du comité de sélection, un « statut spécial » pourra être donné à tout athlète qui ne rencontre pas les critères de sélection de l'Équipe du Québec à cause de blessures ou d'âge. Des objectifs seront établis de façon à réviser le statut de cet athlète au cours de la saison qui suivra la sélection.

6. Dates effectives

6.1 La sélection finale sera ratifiée par le Comité haute performance de la FQSA pas moins de 7 jours après le dépôt d'une recommandation du Comité de sélection.

6.2 Le nombre final d'athlètes membres à l'Équipe du Québec pourrait être déterminé par les budgets de l'Équipe du Québec.

7. Mode de révision

7.1 Suite à l'acceptation ou au refus par le comité de sélection de la candidature d'un athlète pour l'équipe du Québec, ce dernier pourra demander une révision de la décision prise en soumettant au comité de révision un argumentaire détaillé à l'appui de ses prétentions et ce, dans un délai de 7 jours après la diffusion de la sélection.

7.2 Sur réception de cette demande, le comité sur lequel siégera le Directeur athlétique, un représentant du Conseil d'administration et trois membres du Comité haute performance se réuniront immédiatement afin d'analyser les motifs au soutien de la demande. Ils pourront également convoquer ou communiquer avec l'athlète ou son représentant afin d'obtenir des informations supplémentaires.

7.3 Immédiatement après avoir examiné tous les arguments écrits et verbaux de la part de l'athlète ou de son représentant, le comité de révision devra délibérer et rendre une décision qui sera finale et sans appel.

7.4 L'athlète sera avisé de la décision prise par voie de conférence téléphonique.



CHAPITRE 7

Critères d'admissibilités pour les bourses ministérielles



1. Objectifs

- 1.1 Sélectionner des athlètes démontrant des attributs qui leur permettront, éventuellement, d'offrir des performances de niveau international.
- 1.2 Sélectionner des athlètes démontrant une courbe de progression qui leur permettra, à court et moyen terme, d'accéder à l'Équipe canadienne de ski alpin.

2. Éligibilité

- 2.1 Être citoyen canadien ou immigrant reçu;
- 2.2 Être résidant permanent du Québec;
- 2.3 Posséder une carte d'assurance-maladie du Québec;
- 2.4 Être membre d'un club affilié à SQA;
- 2.5 Être âgé de 15 ans et plus et ce, selon le critère de la FIS (sauf pour 2.7 ci-dessous);
- 2.6 Être un membre actif d'un programme élite lors de la saison concernée par la sélection (critères d'un programme élite au point 7) et être détenteur d'une carte de compétiteur la FIS;
- 2.7 Aucune restriction d'âge, en sport-études, quant aux statuts « espoir ».

3. Composition des statuts

- 3.1 Athlète excellence

Athlète cardé par Sport Canada

- 3.2 Athlète élite

Athlète membre de l'Équipe canadienne de ski alpin non cardé par Sport Canada ou membre de l'Équipe du Québec de ski alpin.

- 3.3 Athlète relève

Athlète membre de l'Équipe du Québec de ski alpin et tout autre athlète membre de Ski Québec alpin répondant aux critères de reconnaissance (points 1, 2, 6, et 7).



3.4 Athlète espoir

Athlète membre de Ski Québec alpin répondant aux critères de reconnaissance (points 1, 2, 6, et 7).

4. Dates effectives

(sujet à modifications selon les dates de sélection à l'Équipe canadienne établies par Alpine Canada Alpin.)

- 4.1 Une première liste préliminaire, mais non enregistrée au SLS, sera établie après la sélection de l'Équipe du Québec selon l'ka liste FIS # 7 ;
- 4.2 Une liste préliminaire sera enregistrée au SLS au 15 août de l'année concernée ;
- 4.2 Une deuxième modification sera faite suivant l'annonce des athlètes cardés par Sport Canada, de la sélection finale à de l'Équipe canadienne de ski alpin et de la sélection finale à l'Équipe du Québec de ski alpin ;
- 4.3 Certaines révisions peuvent être faites au cours de la saison.

5. Classement des athlètes

- 5.1 Les athlètes non cardés par Sport Canada sont classés en priorité de la façon suivante :
 - 1. Athlètes membres de l'Équipe canadienne de ski alpin;
 - 2. Athlètes membres de l'Équipe du Québec de ski alpin;
 - 3. Tout athlète membre de SQA classé en ordre de note Géant Plus selon la liste FIS # 7.
- 5.2 Les athlètes de 15 ans (J1 première année) seront classés selon le classement général du championnat de la saison précédente et ce, après les athlètes ayant des points FIS.
- 5.3 Le nombre d'athlètes identifiés par statut sera en fonction du nombre de statuts alloués par le Ministère responsable du sport.



6. Critères pour les sports-études

6.1 Collégial

Tout athlète identifié Excellence, Élite, Relève ou Espoir

6.2 Secondaire

Tout athlète identifié Excellence, Élite, Relève ou Espoir

7. Critères pour un programme élite

7.1 Offrir un minimum de 40 jours sur neige avant le 1^{er} décembre de la saison concernée;

7.2 Offrir un minimum de 55 jours sur neige du 1^{er} décembre au 15 avril de la saison concernée;

7.3 Prendre part à un minimum de 25 départs FIS pour les athlètes de 16 ans et plus, dont l'ensemble des courses de la Super Série et de 20 départs pour les athlètes de 15 ans.

Certains athlètes dont le niveau de ski supérieur demanderait une participation à un circuit plus adapté pourront être exemptés de ce critère en ce qui a trait à la participation à la Super Série.

Dans un tel cas si l'athlète ne participe pas aux courses comptant pour la Super Série, il / elle le fera afin de participer à des courses de qualification à l'Équipe canadienne ou à des courses hors pays et ce selon un programme pré approuvé par le Directeur athlétique de Ski Québec alpin et en se basant sur un besoin spécifique et relié au développement athlétique de l'athlète.

7.4 L'entraîneur chef doit être certifié niveau 3 du PNCE ou avoir une équivalence internationale reconnue par le PNCE et la ACA-ESC;

7.5 L'organisation offrant l'encadrement à l'athlète devra être affiliée à Ski Québec alpin et ce, conformément aux règlements et procédures d'affiliation en vigueur;

7.6 Tous les membres de l'organisme doivent être aussi membre de Ski Québec alpin et de Alpine Canada alpin (athlètes, entraîneurs, officiels, administrateurs et bénévoles).

7.7 L'organisation offrant l'encadrement à l'athlète doit offrir un programme de préparation physique sur une base de 12 mois;

7.8 Le programme de préparation physique doit offrir un minimum de 2 évaluations par année et les résultats doivent être soumis au directeur athlétique de SQA et ce, selon une batterie de tests pré-établis par SQA.

